

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2016

	Page
1. Appel.....	45
2. Approbation de l'ordre du jour.....	45
3. Approbation du PV du 1 ^{er} septembre 2016.....	46
4. Communications du Président.....	46
5. Communications de la Municipalité.....	48
6. Préavis n° PR16.23PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances.....	48
7. Préavis n° PR16.17PR concernant l'adoption du plan de quartier (PQ) « Fleurettes » et l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique Rapporteur : M. Jean-David CHAPUIS remplaçant Mme Claire-Lise RICHARD.....	50
8. Préavis n° PR16.18PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 70'000.- pour la réalisation d'un concours d'idées en lien avec le projet de mise en place dans des giratoires d'installations productrices d'électricité renouvelable Rapporteuse : Mme Joëlle BETTEX.....	52
9. Préavis n° PR16.19PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 351'000.- pour les travaux d'aménagement d'un local technique au cimetière Rapporteur : M. Boris RICHARD.....	57
10. Préavis n° PR16.20PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 581'000.- pour l'installation de quatre centrales solaires photovoltaïques sur les bâtiments du centre funéraire, de la salle de gymnastique de la Marive, du Service des énergies (SEY) et du collège de la Villette Rapporteur : M. Bart WIND.....	59
11. Préavis n° PR16.21PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 7'300'000.- pour le réaménagement de la rue du Midi, du canal Oriental à la rue des Moulins, y. c. la rue Roger-de-Guimps entre la rue du Midi et la rue des Jordils Rapporteur : M. Vassilis VENIZELOS.....	60
12. Préavis n° PR16.25PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- pour la phase de réalisation de la surélévation du collège de la Villette Rapporteur : M. Pascal GAFNER.....	66
13. Motion de MM. les Conseillers Cédric PILLONEL et Giancarlo VALCESCHINI du 23 juin 2016 proposant de reprendre le contrôle de la police de proximité Rapporteur : M. Pascal GAFNER.....	67
14. Propositions individuelles et interpellations.....	69
14.1 Un Postulat de M. le Conseiller Jullien WICKI (Développer la CarteCulture, agir pour une vie sociale accessible à toutes et tous).....	69
14.2 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Usage de produits stupéfiants et boîtes de récupération dans les édicules publics).....	71
14.3 Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Nudité dans une performance artistique au Centre d'art contemporain).....	79
14.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Amélioration des conditions de travail des Conseillers communaux) <i>suivie par l'adoption d'une résolution</i>	81

14.5	Une Interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Agir contre la pénurie de médecins généralistes à Yverdon) suivie par l'adoption d'une résolution	85
14.6	Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Déplacement d'une partie des migrants SDF du sleep-in de Renens à Yverdon-les-Bains)	87
14.7	Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Concours de STE visant à sensibiliser la population aux problématiques environnementales)	90
14.8	Une Question de M. le Conseiller Jean-François CAND (Diminution des effectifs et licenciements dans la presse romande) suivie par l'adoption d'une résolution	91
14.9	Une Question de M. le Conseiller Robin DELISLE (Entreprises concernées suite aux dégâts d'eau au pavillon scolaire des Isles, CO16.03 et question CC 01.09.2016 PV 13.6)	94
14.10	Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Préavis de la Consultation consultative des énergies sur le PR16.18PR)	96
	Réponse de la Municipalité	97
	de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF à la question de M. le Conseiller Pascal GAFNER du 1 ^{er} septembre 2016 concernant le deal de rue.	97

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 octobre 2016

Présidence

Monsieur Stéphane BALET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,
Et j'allais dire : « Chers jeunes citoyens » parce que tout à l'heure, nous avons la cérémonie pour les nouveaux citoyens. Probablement que certains d'entre eux débarqueront peut-être tout à l'heure, je les saluerai spécifiquement à ce moment-là. On leur a organisé une visite du Château à la lampe de poche. C'est vrai que c'est un peu de la concurrence déloyale à mon avis, mais voilà.

Donc, il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Et je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Véronique CZÁKA, Anne GANDER, Sophie MARTIN, Cristina MARTINEZ, Marisa PARDO, Claire-Lise RICHARD, Fanny SPICHIGER, Tobish FERESHITA, Giuseppe ALFONZO, Nicolas BURNAND, Zamir DUSHAJ, Laurent GABELLA, Philippe GUIGNARD, Jacques LEVAILLANT, Martin LOOS, Ruben RAMCHURN et Michaël TÜLLER.

Membres absents :

Mme et M. les Conseillers : Colette CRETENAND et Nuri HAJDARI.

Membres présents	81
Membres excusés	17
Membres absents	2
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à la majorité.

3. **APPROBATION DU PV**
DU 1^{ER} SEPTEMBRE
2016
Vote
- Tel que présenté, le procès-verbal du 1^{er} septembre 2016 n'appelle aucun commentaire.
Il est **approuvé** à la majorité avec remerciements à nos secrétaires.
-
4. **COMMUNICATIONS DU**
PRÉSIDENT
Courrier de
M. Patrick Zuber
- En date du 6 septembre dernier, j'ai reçu en copie, un courrier de M. Patrick ZUBER, domicilié au chemin du Fontenay 13 à Yverdon-les-Bains, adressé à La Municipalité concernant les nuisances nocturnes générées par le festival Numerik Games 2016.
- ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
- Courrier de l'Association*
des Habitants Isles –
Valentin - Sud
- En date du 30 septembre dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu en copie, un courrier que l'Association des Habitants Isles/Valentin-sud à Yverdon-les-Bains, a adressé à La Municipalité concernant le traitement de leur opposition au dossier de l'Avenue des Trois-Lacs, secteur sud.
- Ces deux courriers sont disponibles pour consultation auprès de nos secrétaires.
- ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
- Carnet rose*
- Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance du petit Emile, né le 3 septembre, fils de notre collègue Mme Sophie MARTIN.
- Et du petit Tom, né le 29 septembre, fils de notre collègue Mme Anne Gander.
- Nous présentons aux heureux parents, nos plus sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur.
- Applaudissements*
- ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
- Nouvelle procédure pour*
l'acceptation des préavis
- Je vous avais promis des sujets de réflexion, je vois que ça m'a surtout fait réfléchir moi-même. Je vous lis ce que je vous propose :
- Je souhaite modifier la procédure pour l'adoption des préavis. En effet, bien souvent nous votons massivement en faveur des préavis proposés par la Municipalité. Lorsque ceux-ci passent devant le Conseil, nous passons en revue tous les articles, alors que ceux-ci n'appellent pas de commentaire.
- Parfois, les Conseillers souhaitent poser des questions ou faire des souhaits, sans forcément remettre en cause le préavis lui-même.
- Je vous propose d'alléger la procédure d'adoption en la modifiant comme suit :
- Le Président ouvre la discussion pour savoir si quelqu'un souhaite que l'on traite le préavis, article par article. Si ce n'est pas le cas, il lit tous les articles et ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.
- Il y a une exception, lorsque la commission propose des amendements, dans cette situation, il convient de traiter le préavis, article par article, cela paraît évident.
- Donc encore une fois, peut-être que c'est bien si je réexplique mon idée :
- C'est simplement de se dire que dans beaucoup de situations, on ne remet pas du tout en cause les articles, on souhaite juste discuter sur l'ensemble du préavis. Et donc, l'idée, ce serait qu'on

lise finalement tous les articles, simplement, sans les discuter. Et puis, qu'ensuite, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis, ce qui nous ferait quand même, disons en tout cas moi, ça me ferait gagner du temps sur la lecture, disons fastidieuse, d'un certain nombre d'articles, d'ouvrir la discussion, puis finalement vous ne la prenez pas.

Voilà, alors moi je vous propose d'ouvrir la discussion, alors cette fois sur la prise en compte de proposition. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Ce que vous venez d'exprimer va à l'encontre de tout ce qu'on enseigne aux présidents de Conseil. J'ai quelques souvenirs, quand même, de préfecture où on recommandait justement de faire les acceptations des objets article par article.

Parce que les articles ont des buts tout à fait différents. Le premier généralement, quand il s'agit d'un investissement, demande au Conseil s'il est d'accord avec une action que veut entreprendre la Municipalité. Le second généralement, c'est un crédit d'investissement qui entre en ligne de compte. Le troisième ou le quatrième posent en général des questions de financement, on y parle des questions d'amortissement, et par quoi ce sera financé.

Et je crois qu'il faut suivre cela, car il n'y a pas tellement de préavis qui ont dix articles à mettre au vote. Généralement, les investissements ce sont des classiques. Et puis autrement, il y a les règlements bien sûr -où c'est complètement différent, où on passe en vitesse à certains endroits- car ce n'est pas contesté.

Mais, je ne pense pas que cette proposition va dans le sens de ce qu'exige - encore maintenant- mes collègues préfets dans le domaine des affaires publiques. A l'ADNV par exemple on organise des cours. Votre proposition allant à l'encontre de qu'il faudrait faire, il faut peut-être se renseigner avant d'introduire cela.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

N'ayant pas eu connaissance de votre proposition jusqu'à maintenant, je suggère au Bureau de bien vouloir consulter les groupes à ce sujet. Et puis que nous puissions nous déterminer lors d'une prochaine séance.

M. Président Stéphane BALET :

Je vous propose donc de revenir avec cette question à la prochaine séance de notre prochain Conseil. Et puis, je vous avais finalement promis des sujets de réflexion, voilà qui est fait.

Je passe au point suivant de mes communications.

Donc au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Julien WICKI
- Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Interpellation de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI
- Deux Questions de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN
- Une Question de M. le Conseiller Jean-François CAND
- Une Question de M. le Conseiller Robin DELISLE

5. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

6. PRÉAVIS
N° PR16.23PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2017.

RAPPORTEUR : M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je constate que le Bureau a décidé - par stratégie ou innocence, je ne sais pas - de placer la décision sur la discussion sur le taux d'imposition avant la longue série de préavis qui vont entraîner une série de dépenses plus ou moins importantes.

Pour le taux d'imposition, vous avez reçu un préavis municipal extrêmement détaillé et fouillé. Le rapport de la Commission des finances est donc succinct et je n'en lirai que les conclusions.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition 2017 annexé au préavis. Je vais maintenant vous citer les articles et pour les deux premiers articles, leurs alinéas.

Discussion sur article 1

J'ouvre la discussion et je vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

Énumération des articles et alinéas

La parole n'ayant pas été demandée, nous revenons à la discussion sur l'article 1 du préavis.

La discussion est ouverte sur cet article.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Comme vous avez pu le voir lors du vote précédent, les Verts soutiennent la proposition faite par la Municipalité concernant le taux d'imposition, c'est-à-dire le statu quo par rapport au taux d'imposition communal.

Les Verts considèrent en effet qu'il appartient à la Municipalité d'estimer les besoins réels en termes de rentrées fiscales de la Commune par rapport aux besoins futurs de la Ville d'Yverdon.

Je vous rappelle quand même que les Verts ont une certaine inquiétude sur l'avenir financier de la Ville. La première inquiétude, c'est que nous allons avoir un certain nombre d'investissements

très importants. Rien que ce soir, nous devrions voter, si nous suivons la Municipalité du début à la fin, une dizaine de millions supplémentaires d'investissement. On a annoncé un nombre de millions important, une cinquantaine de millions en trois préavis pour la route de contournement. Nous avons également le collège des Rives du lac qui est estimé entre 50 et 60 millions. Et on parle également d'un montant colossal en termes de millions pour le parking de la Place d'Armes.

Tous ces éléments nous inquiètent fortement, nous étions intervenus à de nombreuses reprises, et notamment lors du débat sur le budget l'année dernière, de manière à ne pas augmenter d'une manière trop massive les dépenses de la Commune. Le Conseil nous avait suivis assez modérément sur ces inquiétudes-là. Nous renouvelons ici ces inquiétudes, tout en laissant la Municipalité la responsabilité de gérer l'avenir financier de la Ville.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'entends bien la remarque des Verts et entendez aussi, Mesdames et Messieurs, l'inquiétude de la Municipalité que nous partageons quant à l'avenir financier et les impératifs que nous allons avoir.

Vous avez cité quelques dizaines de millions d'investissement sur deux préavis, que ça soit la route de contournement ou le collège, ça va être une enveloppe d'environ cent millions sur ces simples préavis, donc c'est effectivement extrêmement inquiétant pour la Municipalité.

Néanmoins, la Municipalité entend bien le soutien que vous apportez ce soir en votant massivement cette proposition d'arrêté d'imposition pour 2017. Et sachez que la Municipalité travaille à amener d'autres réponses que simplement l'augmentation d'impôts, qui serait d'ailleurs parfaitement insuffisante, puisque le taux d'impôt, vous l'avez dit, est de CHF 750'000.- et qu'on voit qu'on a un déficit de couverture, entre les investissements et la marge d'autofinancement, d'environ 40 millions. Donc 40 millions par rapport à CHF 750'000.- c'est 50 points d'impôt, c'est donc évidemment absolument hors norme.

Donc la Municipalité, vous avez raison de mettre la Municipalité devant ses responsabilités, doit amener des réponses, va vous faire des propositions au courant des mois à venir pour faire en sorte qu'il y ait aussi des rentrées et pas seulement des charges et des angoisses au niveau de la Ville. Et c'est ce à quoi on s'y attache M. le Conseiller, Mesdames, Messieurs.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La discussion n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

Vote

Le PR16.23PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2017 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis.

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

7. PRÉAVIS
N° PR16.17PR

Composition de la commission

CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN DE QUARTIER (PQ) « FLEURETTES » ET L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS SUSCITÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE.
RAPPORTEUR : M. JEAN-DAVID CHAPUIS REMPLAÇANT MME CLAIRE-LISE RICHARD

Mmes et MM. les Conseillers Anne-Louise GILLIÉRON, Claire-Lise RICHARD, Harmony PILLADO, Jean-David CHAPUIS, Christian GIROUD, Roger GYGAX et Sébastien NOBS.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-David CHAPUIS commence par rappeler les vœux de la commission et donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Etant concernée professionnellement par ce préavis, puisque je suis l'administratrice la PPE « L'Orée », je vous informe que je souhaite quitter la salle pendant les débats.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci Mme la Conseillère, on viendra vous chercher dès que nous aurons terminé l'étude de ce préavis.

Mme la Conseillère Aude BRIAND quitte la salle

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC salue ce projet qui permettra de répondre à la demande croissante en logement. Avec 60 à 80 habitants supplémentaires dans le quartier, les besoins en termes d'infrastructures scolaires ne se feront pas attendre.

J'adresse donc la question suivante à la Municipalité :

Quelles sont les disponibilités, selon les prévisions établies par les services, en termes de places scolaires dans les écoles se situant à proximité de ces nouveaux logements ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je salue également ce projet qui répondrait effectivement à un besoin dans ce quartier, un besoin en logement en général dans la Ville. Je me permettrai d'adresser une question à la Municipalité, car nous voyons différents projets se développer dans la Ville, parfois de qualité, parfois malheureusement de moins bonne qualité. Il y a des densifications qu'on peut observer dans des secteurs villas, notamment dans le secteur Cheminet-Chablons, qui ressemblent à des planifications timbres-poste, c'est-à-dire qu'au milieu d'une zone villas, on voit tout d'un coup un immeuble pousser, ce qui peut poser des problèmes de voisinage, et ce qui nécessite, à notre sens, une réflexion un peu plus globale, un peu plus générale que pourrait apporter un nouveau plan directeur communal, voire une révision du plan général d'affectation.

Donc j'aimerais que la Municipalité nous renseigne sur l'état des réflexions sur ces deux documents.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Vous savez qu'effectivement, dans le cadre de la planification scolaire, je dirais, la pierre angulaire de cette planification, c'est bien évidemment la construction du collège des Rives, dont l'entrée en fonction est prévue pour 2019. Ce qui, là, va effectivement libérer énormément de locaux principalement à Cheminet et à Fontenay, ce qui permettra, à ce moment-là, d'accueillir les élèves.

En attendant, effectivement, et bien il y a, tout à l'heure, un préavis pour quatre nouvelles classes à la Villette. Du côté du Cheminet et du côté de Fontenay, on va essayer de faire tampon avec le nouveau collège de Chamblon, où là, on pourrait imaginer scolariser une à deux classes. Actuellement, déjà des élèves sont scolarisés à Chamblon.

En attendant l'ouverture du collège des Rives, nous avons là, deux classes supplémentaires à Chamblon. Nous avons également deux salles de classes à Treycovagnes et deux salles de classes à Suscévaz qui devraient nous permettre d'absorber les élèves avant l'ouverture du collège des Rives, et d'éviter finalement de construire des Portakabins, parce qu'il est plus simple finalement de transporter une classe dans une salle de classe, Treycovagnes n'étant pas si loin.

Donc voilà, je dirai les perspectives qu'on a jusqu'en 2019.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Pour répondre à votre question, M. le Conseiller VENIZELOS, nous sommes en plein travaux en ce moment. Il y a des séances de travail qui sont encore agendées. Nous avançons bien, mais nous sommes encore en plein travaux.

Donc voilà, je ne peux pas vous en dire plus, si ce n'est que ça travaille bien, ça travaille vite, ça travaille consciencieusement. Il y a des plannings mensuels qui sont des tableaux de bord pour savoir où on en est. Et on en saura un petit peu plus l'année prochaine, en début d'année prochaine puisque les séances de travail sont agendées jusqu'au 14 décembre 2016.

M. le Président Stéphane BALET :

La parole est toujours ouverte.

Cette fois, j'en suis sûr, la parole n'est plus demandée, nous votons.

L'article 1 est accepté avec une abstention.

La discussion n'est pas demandée.

L'article 2 est accepté avec une abstention.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Le PR16.17PR est accepté avec une abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Vote

Discussion sur article 2

Vote

Discussion sur l'ensemble du préavis

Vote

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le plan de quartier (PQ) « Fleurettes » et son règlement sont adoptés.

Article 2 : Les réponses aux oppositions sont adoptées.

M. le Président Stéphane BALET :

Et puis bien sûr, il faut proposer à Mme Aude BRIAND de revenir, cela va de soi.

Mme la Conseillère Aude BRIAND revient dans la salle

**8. PRÉAVIS
N° PR16.18PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 70'000.- POUR LA RÉALISATION D'UN CONCOURS D'IDÉES EN LIEN AVEC LE PROJET DE MISE EN PLACE DANS DES GIRATOIRES D'INSTALLATIONS PRODUCTRICES D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE.
RAPPORTRICE : MME JOËLLE BETTEX**

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Marie-Christine BERNEY, Joëlle BETTEX, Marceline MILLIOUD, Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Ruben RAMCHURN et Laurent VUITHIER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Joëlle BETTEX ne donne lecture que des vœux et des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Après avoir discuté avec des spécialistes d'une entreprise helvétique à la pointe mondiale des technologies solaires, il semble hautement improbable qu'une installation puisse être rentable dans un rond-point, et même si c'était le cas, il serait impossible d'en amortir l'énergie grise. Si ce projet devenait un gouffre énergétique en termes d'image, il pourrait devenir totalement contre-productif.

En utilisant l'argent du fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables pour un projet de marketing, on s'éloigne du but initial de ce fonds (article 2 du règlement d'utilisation du fonds) dont les buts sont rédigés comme suit :

- sensibiliser sur l'efficacité énergétique auprès des écoliers ;
- soutenir des projets qui assureront une utilisation rationnelle des différentes énergies ;
- soutenir des projets de production d'énergies à partir d'énergies renouvelables.

Là, de manière totalement assumée, on veut utiliser l'argent qui a pu être provisionné, grâce aux taxes sur l'électricité que le SEY prélève à ses clients, afin de faire du marketing anticipé en vue de la libéralisation du marché qui a déjà été repoussée à maintes reprises.

Utiliser une rente accumulée aujourd'hui, pour s'arroger d'un avantage commercial si le marché devenait libéralisé, c'est une pratique commercialement douteuse et qui ne répond pas aux exigences du règlement d'utilisation.

Les Yverdonnois pourraient, eux aussi, assez mal le voir. En effet, si ce fonds sert à financer

l'aménagement des ronds-points ainsi que du marketing, alors nous avons à faire à une taxe déguisée, dont le but est en réalité de financer d'autres projets, comme de l'aménagement urbain. Il semble bien plus pertinent d'utiliser ce fonds de 2 millions pour des projets vraiment efficaces qui permettent à la Ville de produire un maximum d'énergies renouvelables et faire office d'exemple.

Par exemple, continuer à couvrir des toitures avec des projets tels que le PR16.20PR dont la rentabilité est assurée. Le SEY pourrait également envisager de couvrir des toits pentus ou même des façades, à l'image du projet réalisé par le Centre suisse d'électronique et microtechnique (CSEM) de Neuchâtel avec des cellules bifaciales à rendement augmenté développées en partenariat avec l'EPFL et fabriquées par une entreprise suisse. Profiter du rayonnement déjà existant autour d'un produit ultra-innovant issu d'un partenariat réussi entre recherche académique et production industrielle en adoptant le même produit, serait certainement plus productif et moins risqué en termes d'image, en plus de rester dans l'esprit du fonds pour l'efficacité énergétique.

Je m'interroge également sur le changement d'identité visuelle opéré par le SEY cette année, une opération dont les coûts ne sont certainement pas négligeables. Une façon de dynamiser une société étatique certainement la bienvenue mais avec un impact peu mesurable. En effet, il paraît plus prudent de se concentrer sur l'amélioration des prestations, plutôt que sur l'image qui est très bonne de mon point de vue. Nous serions d'ailleurs très intéressés par connaître le montant de ce changement d'identité visuelle ainsi que le compte utilisé à cette dépense.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'image est une chose, l'action en est une autre. Nous aimerions soutenir des projets concrets par le biais de ce fonds et non des projets d'apparence, dont la réalisation n'est pas confirmée et qui surtout ne correspond pas au règlement que le Conseil a adopté en 2008.

J'attends donc des réponses de la Municipalité quant à la bonne utilisation de ce fonds ainsi que des montants liés au changement d'identité visuelle.

Je vous remercie pour ces réponses.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

L'avis des Verts est quelque peu partagé sur ce dossier.

Tout d'abord parce que nous y trouvons, à notre sens, des aspects positifs. Tout d'abord le projet nous paraît intéressant, dans la mesure où il permet de mettre en évidence les ambitions d'Yverdon en matière énergétique et ses ambitions environnementales, vis-à-vis aussi simplement de gens qui viennent de l'extérieur d'Yverdon, qui traversent Yverdon.

Le projet nous paraît également original, parce que les giratoires sont souvent un peu des lieux qu'on considère comme des lieux perdus au niveau de l'espace public. Et puis, c'est une manière donc originale d'habiller cet espace, de l'habiter quelque peu différemment et de le rendre en partie aussi à la collectivité.

Par contre, c'est vrai que nous avons également quelques doutes, nous rejoignons notamment l'avis selon lequel le fonds pour l'efficacité énergétique est quelque peu dévié de sa trajectoire initiale en venant ici subventionner, soutenir des projets qui ne produiront probablement aucune énergie ou très peu.

Nous nous interrogeons aussi quelque peu sur le rapport coût-bénéfice de ce projet, surtout si on compare ce projet-là avec un autre préavis sur lequel nous allons voter tout à l'heure, qui prévoit la création d'un certain nombre d'installations photovoltaïques sur la Commune et qui vont réellement produire de l'énergie.

Et puis enfin, nous trouvons qu'il y a aussi parfois certains éléments encore un peu flous dans le

dossier, notamment sur les critères qui seront utilisés pour départager les différents candidats qui vont venir présenter des projets. On voit qu'on ne sait pas encore tout à fait combien de giratoires, quels giratoires exactement vont pouvoir être utilisés dans le cadre de ce projet.

Et donc, pour toutes ces raisons, le groupe des Verts, vous le comprendrez est quelque peu donc partagé et cela se retrouvera dans notre vote, dont vous pourrez constater qu'il est bigarré.

Je vous remercie.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Je commencerai, si vous le permettez, par répondre aux vœux de la commission. La commission s'étant donnée la peine de d'écrire des vœux, il me semble juste qu'on lui réponde.

Le premier vœu était libellé comme suit : l'adjudication d'éventuels travaux soit assortie d'une clause liant le paiement au succès de l'installation avec une production énergétique correspondant...

M. le Président Stéphane BALET :

M. le Municipal, je crois que votre micro est...

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Mon micro, donc on ne m'entend pas, c'est ça que vous êtes en train de me dire ? Est-ce qu'on m'entend mieux comme ça ? Il faut que je me... comment je fais ? Est-ce qu'on m'entend mieux comme ça ? Voilà, il était allumé, je l'ai éteint en cours. Maintenant, je l'ai rallumé.

Alors, je reprends, est-ce qu'on m'entend comme ça ou pas du tout ? Pas du tout, c'est bien ça, Donc je suis condamné à cette posture pour cinq ans, c'est des choses qui arrivent et on fera avec.

Je reprends donc ma péroraison en répondant au premier vœu de la commission, donc qui conditionnerait le paiement de l'installation au succès de l'installation avec une production énergétique correspondant à un pourcentage minimal. Nous avons exactement l'intention de faire cela, ce qui répond à une partie des interrogations. Un projet primé, pour qu'il soit payé par la Commune, devra produire l'électricité promise. Ça c'est la première chose.

Le deuxième vœu demandait que les giratoires soient munis d'éléments interactifs et didactiques pour la population. Oui, en même temps, on comprendra aisément qu'il ne faudra pas que ces éléments interactifs et didactiques soient quand même trop distrayants pour les utilisateurs des giratoires, faute de quoi, on va avoir des problèmes de sécurité évidents. Donc c'est évident qu'on va essayer de rendre ça de manière ludique, mais il ne faut pas que cela soit trop ludique, en tout cas pas pour ceux qui utilisent les giratoires, à savoir les automobilistes et les usagers de la route en général.

J'en viens maintenant aux différentes questions que M. GAFNER et Mme EHRWEIN...

Proposition du micro sans fil

Oui, c'est effectivement un tout petit peu mieux, merci beaucoup.

J'en viens maintenant à toute une série de questions qui ont été posées par M. GAFNER du groupe UDC et Mme EHRWEIN NIHAN du groupe des Verts.

En gros, la question, si je regroupe un petit peu tout ça en un mot, c'est qu'il ne faudrait pas que ça soit un projet gadget qui coûte cher et qui ne serve strictement à rien.

Alors sur la question de la rentabilité, ça n'a jamais été le but de ce projet d'être un projet rentable. C'est effectivement, et vous avez raison de le relever, ce n'est pas un projet qui est là pour qu'il rapporte de l'argent à la Ville d'Yverdon-les-Bains par le biais d'une nouvelle installation. Le but, la Ville d'Yverdon-les-Bains fait beaucoup dans le domaine des énergies renouvelables. Elle le fait beaucoup, mais ça se sait peu, et une des raisons pour lesquelles ça se sait peu, c'est que les choses sont relativement peu visibles, soit qu'elles sont sur les toits, soit qu'elles sont finalement sur les crêtes du Jura pour le projet de parc éolien que nous avons dans la région du Mollendruz, voire encore plus loin quand on s'intéresse par exemple à l'énergie hydraulique. Et donc, tous les efforts ne sont pas visibles. Le but de ce préavis, c'était de les visibiliser effectivement et de les rendre un peu plus visibles de ce point de vue-là. Ceci étant, vous avez raison, ça doit être fait sérieusement, on doit absolument éviter l'effet gadget, c'est-à-dire un projet qui serait raté qui ne servirait à rien, et dont on ne tirerait strictement aucune énergie, ce qui est des expériences que d'autres communes ont effectivement faites.

Sur la question de la qualité et de la manière dont le concours va être mené et par qui, alors évidemment à l'heure actuelle, on en est qu'au stade du concours. Ce préavis propose un concours, donc on espère avoir des projets. En fonction de la qualité de ces projets, et puis évidemment de leur nombre, on saura exactement le nombre de giratoires qu'on pourra ou pas, équiper avec les différents projets, sachant qu'on a fixé dans le cadre de ce préavis une limite de CHF 300'000.- qu'on ne dépassera en tout cas pas, mais qu'on pourrait évidemment être beaucoup nettement en-dessous suivant la qualité des projets ou de leur non-qualité justement, je dirais. Donc de ce point de vue-là, c'est un peu normal qu'on soit encore dans le flou parce qu'on est dans une démarche de concours à laquelle d'ailleurs nous associerons d'autres services de la Ville et notamment le Service de la culture qui sera intégré pour que la dimension, je dirais culturelle et paysagère de ce projet, puisse se mettre.

Et maintenant sur cette question, je dirais d'image. Ce serait aussi un gadget du SEY s'il s'intégrerait, d'une certaine manière, seul, si on faisait notre concours de manière seule. Mais, nous sommes à Yverdon-les-Bains. Yverdon-les-Bains, c'est la Ville de la HEIG, la Haute Ecole d'Ingénieurs et de Gestion, c'est la Ville d'Y-Parc, c'est, dans quelque temps, et nous le souhaitons et nous travaillons beaucoup dans ce but, la Ville de Kindercity. Et d'une certaine manière, il y a toute une image que nous cherchons de projeter de la Ville d'Yverdon-les-Bains qui est une image de technologie, de haute technologie, d'énergie, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, et ce projet de giratoires, évidemment s'inscrit et s'intègre dans cette démarche. Et vous aurez noté notamment qu'un des projets de giratoires se situe à proximité immédiate du futur projet de Kindercity avec qui nous sommes d'ailleurs en lien, et nous serons en lien dans le cadre de la réalisation de toute ou partie de ce projet.

Donc pour vous dire qu'effectivement, ça s'inscrit quand même dans une stratégie plus générale d'image de la Ville d'Yverdon-les-Bains qui veut redynamiser « son image » vers une Ville ouverte aux nouvelles technologies, de la même manière par exemple qu'Aigle qui dynamise énormément son image sur l'idée du vin, et bien plante des bouteilles de pinard au milieu de ses giratoires. Et ce n'est évidemment pas, ça fait un effet paysager qui est quand même relativement important.

Alors après, je voudrai terminer ce que je suis en train de dire pour répondre à M. GAFNER qui a eu la bonté de me faire parvenir sa question sur l'identité visuelle. Alors évidemment, on sort franchement un peu du cadre du préavis dans ce cadre-là. Mais enfin, la question étant posée, je lui réponds quand même. Combien a coûté le développement de la nouvelle identité visuelle du SEY ? La réponse est CHF 13'559.40 toutes taxes comprises. Cela a été financé par le biais de la ligne du compte 801.3171 Promotion et marketing, et c'était l'année 2015. Pour rappel, à la page 86 des comptes de 2015, vous trouverez que ce compte 801.3171 était doté d'un budget de CHF 150'000.- dont CHF 107'473.- ont été dépensés et que, pour information, en 2016 ce compte est doté d'une ligne budgétaire de CHF 130'000.-. Tout le reste, c'est-à-dire le renouvellement du papier, le renouvellement des cartes de visite, le renouvellement des autocollants sur les véhicules par exemple, se fait dans le cadre du renouvellement, c'est-à-dire sur les budgets habituels. Donc voilà ce que je peux vous apporter, je dirais, comme réponse à

ce niveau-là.

Mais, il y a quelque chose qui va effectivement faire très plaisir au service. Effectivement, nous nous préparons à la libéralisation. Effectivement celle-ci semble être repoussée d'année en année au fur et à mesure qu'on avance. Mais, c'est quand même le mandat que la Ville d'Yverdon-les-Bains a donné au Service des énergies de se préparer à cette libéralisation et d'être un acteur actif de cette libéralisation et sur le marché libéralisé que nous aurons peut-être en 2020, peut-être un peu plus tard. Et dans ce cadre-là, nous devons un peu redynamiser notre image et le fait est que nous constatons ce soir, et bien vous avez remarqué qu'on avait changé d'identité visuelle, le but est donc atteint et nous en sommes très très heureux.

Pour en revenir au préavis, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains vous demande évidemment d'approuver ce préavis tel que présenté. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Merci M. le Municipal pour vos réponses. Il y en a encore une que vous n'avez pas répondu, ça concerne l'utilisation du fonds, puisque ce fonds est réglementé selon un règlement que le Conseil communal a approuvé en 2008 qui se nomme d'ailleurs tout simplement « Règlement de l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables » dont les buts sont très clairement spécifiés sur trois points que j'ai énumérés juste avant, et dont ce projet n'en fait pas partie. Donc j'aimerais avoir des réponses quant à l'utilisation de ce fonds pour ce projet spécifique. Merci.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

M. le Conseiller GAFNER, je vous remercie effectivement de m'avoir rappelé que je n'avais pas répondu à cette question-là.

Alors en tirant un peu par les cheveux, on notera qu'il y a effectivement trois objectifs dont le premier, vous l'avez dit, est un objectif de sensibilisation des élèves. Alors, vous me direz qu'on tire un peu sur la corde quand on va effectivement essayer de sensibiliser l'ensemble de la Ville plutôt que les élèves par le biais d'un projet. Mais, la sensibilisation aux énergies renouvelables fait bel et bien partie des buts. Maintenant libre à chacun de voir jusqu'à quel point nous avons dépassé l'esprit, si ce n'est la lettre, du règlement tel qu'il est actuellement existant.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

M. le Municipal, je vous remercie d'avoir pris en considération les vœux de la commission.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Dans cet objet, je crois qu'il y a une espèce de bagarre entre l'être et le paraître. Nous avons, à l'ordre du jour d'aujourd'hui, quatre centrales solaires photovoltaïques qui vont être posées sur le centre funéraire (c'est un débat dans quelques minutes) sur la salle de gymnastique de la Marive, au Service des énergies et au collège de la Villette.

On vient de nous parler du logo du Service des énergies qui vient d'être renouvelé. Plutôt que de dépenser de l'argent pour des choses ... pour des moulins à vent si on peut dire ainsi, moi, je pense plutôt qu'on devrait signaler tout de manière très claire : tous les bâtiments qui sont mus par, ou qui sont chauffés par l'énergie solaire. Ce qui permettrait de donner une image véritable de l'effort qu'y est fait. Parce que c'est là que ça se passe, c'est à la réalisation qu'on voit l'ouvrier.

Merci de votre attention et merci de votre réponse.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Pour préciser que le groupe PLR et Centre Droite a évidemment entendu les quelques réticences qui se sont exprimées ce soir. Il y a la question également de l'interprétation, on est probablement dans la limite de l'interprétation du règlement, mais notre majorité du groupe PLR et Centre Droite reste convaincue qu'il s'agit d'une bonne opération, notamment en termes d'image de la Ville qui, nous le rappelons, a obtenu le label de Cité de l'énergie en 2010. La majorité du groupe PLR et Centre Droite soutiendra donc le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte à l'article 1.

La discussion n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.18PR est accepté à une évidente majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à organiser un concours d'idées en lien avec le projet de mise en place dans des giratoires d'installations productrices d'énergie renouvelable.

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 70'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte « n° 9802 Giratoires énergétiques » et amortie par prélèvement au Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables n° 928.1810.

9. **PRÉAVIS**
N° PR16.19PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 351'000.- POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL TECHNIQUE AU CIMETIÈRE.
RAPPORTEUR : M. BORIS RICHARD

<i>Composition de la commission</i>	Mme et MM. les Conseillers Emilienne WAGNIERE, Laurent GABELLA, Olivier MAIBACH, Sylvain PITTET, Brian OOSTERHOFF, Boris RICHARD et Bart WIND.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Boris RICHARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.
	<u>M. le Président Stéphane BALET :</u>
<i>Discussion sur article 1</i>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
	<u>M. le Conseiller Pierre HUNKELER :</u>
	J'aimerais, au nom de la Commission des finances, corriger une petite erreur qui s'est glissée dans le rapport de la commission.
	C'est la dernière phrase de la page 1 qui dit « Cette différence devrait être intégrée dans le budget 2017 de la Police du Nord Vaudois ». Or, le cimetière est sous la responsabilité de la police administrative, et si c'était sous Police Nord Vaudois, bien sûr que le Conseil n'aurait rien eu à dire ce soir. Je vous remercie de votre attention.
	<u>M. le Président Stéphane BALET :</u>
	La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.
	La parole n'est plus demandée, nous votons.
Vote	Le PR16.19PR est accepté à l'unanimité.
	Le Président remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de construction d'un hangar au cimetière ;
	<u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 351'000.- lui est accordé à cet effet ;
	<u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3614 « Cimetière : projet de hangar pour matériaux » et amortie en 10 ans au plus.

10. PRÉAVIS
N° PR16.20PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 581'000.- POUR L'INSTALLATION DE QUATRE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS DU CENTRE FUNÉRAIRE, DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE LA MARIVE, DU SERVICE DES ÉNERGIES (SEY) ET DU COLLÈGE DE LA VILLETTE.

RAPPORTEUR : M. BART WIND

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Carole KENJAR, Claire-Lise RICHARD remplaçant Thierry GABERELL, Nicolas BURNAND, Christian GIROUD, Laurent ROQUIER, Roland VILLARD et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Bart WIND annonce, en préambule, qu'il y a eu un tout petit bug de conversion pdf dans le document qui a été mis en ligne et qui a été distribué, dans le dernier grand paragraphe de la page 3, il y a le dernier bout qui est incompréhensible. Il a donc demandé au secrétariat qu'il mette le document corrigé en ligne. Ça a été fait et il les remercie pour ça. Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport et des vœux de la commission.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Dans le même ordre d'idée de ce que j'ai fait juste auparavant, la commission ayant émis des vœux, je désire y apporter les réponses suivantes :

Le vœu n° 1 sur le désir d'une nouvelle centrale participative, c'est bel et bien l'intention de la Municipalité, simplement ce qu'il nous manque à l'heure actuelle, c'est un toit de dimension suffisamment importante pour qu'un projet relativement crédible de centrale solaire participative puisse être proposé. Raison pour laquelle, on ne l'a pas proposé par le biais d'un préavis comme ça. Mais dès que ce sera le cas, c'est-à-dire dès qu'un toit et qu'une construction offrira les surfaces suffisantes, c'est bel et bien notre intention de relancer un processus de ce type-là.

Le 2^e vœu que vous avez émis sur la planification financière du fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, c'est ce à quoi s'attache la Commission consultative des énergies. Ceci étant, le fonds, il faut le rappeler, il est actuellement doté de deux millions de francs. Il reçoit en gros, par le biais de la taxation, un demi-million de francs par année et on comprendra aisément que ce n'est pas uniquement grâce à ce fonds qu'on peut développer une politique énergétique volontaire qui nous permette d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2020. Ceci passe notamment à travers le plan des investissements et toute une série de crédits qui viennent, je dirais, par le chemin normal.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Bart WIND :

Alors c'était évidemment pour remercier M. le Municipal pour ses réponses immédiates aux vœux et son implication en général dans ces matières qu'on apprécie beaucoup, merci.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.20PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre l'installation de quatre centrales solaires photovoltaïques sur les bâtiments du centre funéraire, de la salle de gymnastique de la Marive, du SEY et du collège de la Villette ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 581'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° « 4047 Installation de 4 centrales solaires » et amortie par prélèvement au Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables n° 928.1810.

**11. PRÉAVIS
N° PR16.21PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 7'300'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU MIDI, DU CANAL ORIENTAL À LA RUE DES MOULINS, Y. C. LA RUE ROGER-DE-GUIMPS ENTRE LA RUE DU MIDI ET LA RUE DES JORDILS.
RAPPEUR : M. VASSILIS VENIZELOS**

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Anne GILLARDIN-GRAF, Anne-Louise GILLÉRON, Mireille MATHYS, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Sébastien NOBS remplaçant Christian WEILER et Vassilis VENIZELOS.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Vassilis VENIZELOS ne donne lecture que des conclusions du rapport et des vœux de la commission.

M. le Président Stéphane BALET :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté avec une abstention.

<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté avec une abstention.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p>La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.</p> <p><u>M. le Conseiller Cédric PILLONEL :</u></p> <p>Vous m'excuserez, mais juste avant de voter 7.3 millions, je pense que ça vaut la peine de discuter un tout petit peu de cet objet.</p> <p>J'ai trois questions à la Municipalité :</p> <p>La première, c'est que le rapport de la commission signale que le projet qui nous est proposé ce soir, et qui visiblement remporte une adhésion assez importante de ce Conseil, est quand même relativement peu conforme au projet initial qui était prévu en 2011. Je vous rappelle que le Conseil communal avait voté un budget de CHF 880'000.- pour mener des études par rapport à cette rue du Midi. Visiblement, le projet est complètement différent, alors je voulais savoir quels étaient les coûts supplémentaires qui avaient généré le fait de changer de projet, et puis finalement quels étaient de ces CHF 880'000.- quels étaient les éléments qu'on avait réussi à garder et puis qui n'ont pas finalement été gaspillés pour réaliser ce projet. Ça c'est ma première question.</p> <p>La deuxième question, c'est pour souligner un tout petit peu l'inquiétude de la commission concernant la continuité des pistes cyclables. On sait que les cheminements cyclistes sont souvent interrompus dans notre Ville et c'est ce qui pose de graves problèmes aux personnes qui utilisent ce moyen de transport. Alors, j'aimerais juste que la Municipalité puisse nous rassurer sur ces éléments-là et de nous dire qu'effectivement, elle mettra tout en œuvre pour que ça fonctionne.</p> <p>Et puis, le dernier élément concerne la politique générale au niveau de la mobilité individuelle. On sait qu'il y a des études qui sont menées, mais on n'a visiblement pas beaucoup d'information, et j'aimerais bien qu'on puisse en discuter à cette occasion.</p> <p>Je vous remercie.</p> <p><u>M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :</u></p> <p>Bon, et bien comme j'ai commencé, je suis un peu obligé de finir. Donc, je vais commencer par répondre aux vœux de la commission qui répondent d'ailleurs partiellement à vos interrogations.</p> <p>Le vœu n° 1 parlait de la sécurité, de la sécurisation du trajet des élèves entre, on va dire, Léon Michaud et le centre-ville, ça concerne trois axes : la rue des Moulins, la rue Roger-de-Guimps ainsi que le passage de la ruelle Hoog et de la rue des Muguets. C'est une préoccupation... (<i>problème de micro</i>) Oui, il faut vraiment que je le mette tout près. C'est difficile ce soir, je vous prie de m'excuser. Donc, c'est une préoccupation évidemment, et je parle là sous le contrôle de la cellule Mobilité qui m'a fourni cette réponse, puisque c'est un préavis très complexe qui implique toute une série de services, outre le SEY qui prend « le rôle » de le défendre ce soir. Il est évident qu'à l'heure actuelle, des feux de signalisation sont posés, soit un système de feux</p>

provisoires sera posé de manière à sécuriser, soit des patrouilleurs scolaires seront mis en place. Mais ce qui est évident, c'est qu'une sécurisation du trajet sera mise en place pour les élèves du secteur.

Le vœu n° 2 concernant justement la continuité de la piste cyclable et la suppression possible de la présélection à la rue Rogers-de-Guimps, là aussi, sous le contrôle de la cellule Mobilité, c'est un message que nous avons bien compris, que la Municipalité a bien compris, qu'elle a intégré, notamment dans le futur concept TIM qui devrait sortir tout soudain, et ça répond aussi à une des questions de M. le Conseiller PILLONEL. C'est un concept qui est en voie d'élaboration et dont on attend les résultats dans les mois qui viennent, est donc une affaire à suivre, mais qui sera suivie relativement rapidement.

Le vœu n° 3 parlait des questions de matériaux de construction. Alors, il y a une double réponse par rapport aux critères de durabilité de ces matériaux de construction. La première, c'est que pour un projet aussi complexe, nous nous munirons des compétences d'un bureau d'ingénieur spécialisé dans le domaine, parce que des chantiers de cette ampleur ne se réalisent plus sans prendre en compte ces faits-là. Ceci étant, il faut être prudent avec l'utilisation de remblai, notamment de recyclage de remblai, parce qu'on sait qu'on peut avoir des problèmes de pollution des sols qui, à l'heure actuelle, ne sont pas considérés importants, mais qui pourraient l'être dans 20 ou 30 ans, et donc il convient d'être prudent de telle manière à ne pas devoir retourner à un moment de durcissement des normes dans quelques années, de devoir retourner pour assainir un terrain qu'on croyait finalement sain au départ. Donc une double réponse à ce niveau-là.

Et puis le vœu n° 4, les variantes C et D qui montrent des faiblesses. Alors, je dirai la chose suivante, c'est qu'il n'y a pas de miracle dans cette affaire. Pendant quelques mois, la moitié du trafic de la rue du Midi sera dévié sur le réseau secondaire, et quelle que soit la variante que nous devons choisir, pour les personnes qui habitent le long des axes, effectivement, ce sera difficile. C'est pour ça d'ailleurs, et j'ai lu quelque part dans le rapport que la commission pouvait trouver la Municipalité optimiste concernant la durée des travaux. Mesdames et Messieurs, la Municipalité n'est pas optimiste, elle est volontaire. Elle veut absolument, parce que les nuisances seront importantes, que ces travaux durent la période de temps la plus courte possible, c'est-à-dire qu'on a dit effectivement 12 mois pour les travaux, 10 mois de fermeture partielle visée de la rue du Midi, et non pas 18, 24 ou 36, parce qu'on sait très très bien que ça va être difficile, et donc qu'il convient que ça soit fait de la manière la plus brève possible. Ceci étant, pour l'instant on n'a pas encore la variante, vous avez lu dans le rapport que le choix de cette variante sera très probablement fait quelque part dans le premier trimestre de l'année prochaine. Une fois qu'on aura la variante définitive pour l'agencement des travaux, nous saurons exactement quoi faire. Mais, c'est évident que des mesures visant à la sécurisation de ces trajets vont être prises. Mais, je ne peux pas vous en dire plus encore maintenant. Nous vous tiendrons informés évidemment, au cours de l'avancement du projet, de ce que nous pouvons faire.

J'en reviens maintenant aux questions de M. le Conseiller PILLONEL. Donc je crois avoir plus ou moins avoir répondu à celle concernant la continuité des pistes cyclables et puis à celle qui concerne la politique générale et le concept TIM. En ce qui concerne l'adéquation du projet au préavis qui avait été voté en 2011. Là, je dois reconnaître que vous prenez un tout petit peu de court, je ne peux pas vous dire exactement quelle partie de la somme a été utilisée. Mais, je crois que cette question va être reprise par M. le Syndic.

Je vous remercie en tout cas de votre attention et, dans l'intervalle, vous demande de soutenir ce préavis, merci beaucoup.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'ai bien aimé d'ailleurs la transformation de l'optimiste en volontaire, M. le Municipal.

Pour en revenir aux questions de M. le Conseiller PILLONEL, je n'ai pas évidemment non plus exactement le chiffre du coût d'une transformation d'un projet. D'ailleurs, c'est donc une des

caractéristiques des transformations de projet que, évidemment ça doit coûter, puisqu'en fait on continue ou on fait des études. Toujours est-il que, en principe c'est dans un but qui est relativement clair. On avait un projet qui était de 18 millions, qui est maintenant à 7.3 millions. Donc évidemment, il est moins cher, et pourquoi il est moins cher ? Il est surtout moins long. Il n'est pas sur la même longueur, et c'est pour ça aussi qu'on a, évidemment, des coûts différents. Ce n'est pas simplement parce qu'on aurait coupé quelque chose. Ce n'est pas cette volonté-là de la Municipalité, puisque, vous avez pu le constater, nous travaillons autant sur la mobilité douce, la sécurisation des piétons, des cyclistes, et de permettre quand même aux véhicules de circuler. Ce qui induit, évidemment, ces suppressions de places de parc qu'on va retrouver d'ailleurs dans le périmètre du parc du Midi.

Donc, c'est plutôt l'esprit qui dit, dans le fond, on se concentre sur une portion de territoire, en sachant qu'on devrait peut-être travailler l'autre portion de territoire, et c'est ceci qui, particulièrement, a fait faire des modifications. Et, on a eu aussi une réflexion sur la partie arborisée de cette rue du Midi, de savoir s'il fallait remettre des arbres, ou pas. Il y avait une partie de ce trajet qui était arborisée sur les gabarits actuels. Et puis en fait, on s'est rendu compte que dans le fond, les propriétés privées déjà, étaient pas mal arborisées. Il y avait une espèce de double densification d'arbres, comme ça, et qui, d'ailleurs, crée des problèmes de mobilité et de mobilité douce particulièrement. On a regardé les croisements entre les piétons, les cyclistes, les poussettes, et on a considéré qu'il fallait quelque peu modifier.

Donc évidemment, nous avons induit des frais, mais qui sont bien évidemment englobés dans ces 7.3 millions. Donc, c'est une réponse qui, j'en conviens, M. le Conseiller, n'en est pas vraiment une, mais enfin je le fais avec les éléments qui me viennent à l'esprit.

Pour ce qui est de la piste cyclable Roger-de-Guimps, on en a parlé, M. le Municipal en a parlé, on n'est pas tout à fait sûr, on a bien compris la position de la commission et le vœu de la commission. Mais, il faut se rendre compte qu'il y a aussi, dans ce secteur-là, beaucoup d'enfants qui vont tourner de la rue du Midi en direction de l'école, et il faut qu'on trouve, disons, la meilleure formule pour sécuriser ceci. Et peut-être qu'on passera par une zone test, une période test pour voir, disons, quelle est la formule la plus adéquate, n'étant pas complètement sûr des thèses, au niveau de la Municipalité, ce croisement à ce niveau-là.

Et puis, les informations pour ce qui est du projet TIM, il est en cours de finalisation. D'ailleurs un Conseiller communal l'a demandé et devrait le recevoir, ou l'a obtenu. La Commission de gestion l'a reçu aussi, ainsi que la commission de la route de contournement, Mme la Présidente, vous devriez l'avoir reçu entre aujourd'hui et demain. Donc ces travaux, même s'ils ne sont pas terminés, ils sont en cours de finalisation, et donc, on doit pouvoir en discuter dans le cadre du Conseil, de la Municipalité ou de l'Agglo.

Et puis, in fine, il reste encore le plan de circulation qui est en travail et qui devrait permettre de compléter ces études-là. Donc la Municipalité s'attache effectivement à travailler sur ces différents secteurs, et je peux vous garantir qu'on y met une attention toute particulière.

Voilà ce que je voulais compléter, Mesdames et Messieurs.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je vais bien entendu voter ce préavis parce qu'il me semble tout à fait utile pour notre Ville. Par contre, j'ai toujours une inquiétude par rapport à la parcelle de parking, la parcelle de parking située à l'angle de la rue du Midi. On passe un peu comme chat sur braise sur ce problème dans le rapport de la commission. Il est vrai qu'un postulat a été déposé et accepté par ce Conseil visant à valoriser cette parcelle. C'est un problème auquel je m'intéresse depuis plusieurs années. Je constate que, bon le parking est toujours là. Non seulement, il est toujours là, on va l'augmenter de 37 places de parc, d'après ce que j'ai pu lire dans le préavis. On a acheté à M. HESS, disons, une parcelle qui n'est pas très importante au niveau des mètres carrés, mais qui nous a coûté un certain prix. Je pense que c'est une des parcelles les plus chères au mètre

carré qu'on ait jamais achetées.

Donc, je dirai, moi ce qui me dérange un peu, c'est que faire de l'entier de cette parcelle uniquement un parking pour une durée finalement indéterminée, c'est un risque. Et j'estime que la Municipalité qui encourage la densification en ville, devrait montrer l'exemple. On doit, en tant que Commune, montrer l'exemple. Des privés ont eu des projets de densification, Haldimand, Valentin. Mais, si nous, la Commune, ne sommes pas capables de valoriser le centre-ville, ces parcelles, je pense que c'est un mauvais message qu'on peut donner à d'autres promoteurs.

Alors, je ne demande pas à la Municipalité d'investir, parce qu'évidemment, M. le Syndic nous a rappelé que beaucoup d'échéances étaient devant nous, la route de contournement, le collège, on ne peut pas se permettre évidemment de construire nous-mêmes. Mais, il y a des formules qui existent, des droits de superficie, on pourrait imaginer un droit de superficie à la Fondation yverdonnoise pour le logement ou d'autres partenariats publics-privés.

Donc, c'est un vœu, c'est le cinquième vœu que je pourrai émettre par rapport à ce rapport, c'est vraiment de garder comme objectif la valorisation de cette parcelle, et je compte sur la Municipalité, j'espère que cet objectif pourra, en tout cas, être développé dans cette législature puisque nous sommes au début, donc on a cinq ans devant nous pour présenter un projet de valorisation de cette parcelle.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

En essayant de faire court, M. le Conseiller, j'entends bien. Ça rejoint d'ailleurs le postulat de M. Vassilis VENIZELOS. La Municipalité peut effectivement mettre des droits à bâtir à disposition de sociétés, de fondations ou de coopératives. C'est une des pistes peut-être qu'on, d'ailleurs on va réfléchir puisqu'on nous pose la question. On va bien voir comment on va répondre, disons, à cette question-là. Toujours est-il que pour ce qui est de la Fondation yverdonnoise pour le logement qu'on a recapitalisé à hauteur de 4 millions, elle est occupée pour un petit moment. Donc, ce n'est pas de ce côté-là qu'on va pouvoir, disons, initier quelque chose au niveau de la Ville.

Par contre, la Ville peut s'approcher de promoteurs, certes. Je pense même que s'ils nous entendent, ils vont s'empresser de nous contacter demain, parce que les terrains sont extrêmement rares. Mais, on verra comment on va gérer ceci.

Pour l'instant, dans le cadre du projet qui nous occupe ce soir, et bien il y a une répartition de la problématique du parcage, simplement, on profite de l'acquisition qu'on a pu faire, et qui est une bonne chose - et accessoirement, ce n'est pas le terrain le plus cher que la Ville a acheté ces dernières années - pour vous dire qu'on va profiter donc de ce terrain qui est aussi un bol d'air quelque part, sur le secteur du parcage dans ce secteur-là, parce qu'il y a quand même beaucoup de gens qui y travaillent ou des gens qui y habitent. Et puis, évidemment que, dans un deuxième temps, tel qu'il a été soumis à la Municipalité, on va regarder comment on peut valoriser ce coin-là en gardant du parcage en parking souterrain par exemple, et évidemment un terrain aussi proche du centre-ville mérite en tout cas une réflexion qui va dans le sens de M. le Conseiller VENIZELOS.

Voilà ce que je pouvais répondre pour compléter.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Moi, j'ai une question juste à la Municipalité, en lisant le préavis et le rapport de la commission, j'ai vu qu'ils se sont extrêmement inquiétés concernant le collège Léon Michaud et puis le Centre professionnel. Mais, vous avez un autre collège qui est aussi très important, c'est la Passerelle. Et sur cet axe, il va y avoir 16 à 18'000 véhicules/jour qui vont passer. C'est des enfants en bas âge, et j'aimerais savoir si la Municipalité en a tenu compte dans ses prévisions sécuritaires pour

ce collègue ? Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Bien sûr, évidemment que je vous ai dit qu'on fait des analyses de mobilité, de circulation dans tous les coins de la Ville, notamment dans le secteur des collèges. Mais quand on crée un axe ou quand on modifie un axe aussi important, et bien on se fait accompagner de spécialistes qui nous conseillent et qui savent analyser ces phénomènes, qui savent les calculer, qui savent nous diriger dans la bonne direction, et évidemment qu'on ne peut pas travailler d'une façon sauvage et type « cowboy » dans notre coin. Donc, c'est évidemment avec tous les appuis nécessaires que nous avançons et que nous espérons trouver les meilleures solutions.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Quatre précisions.

Tout d'abord, par rapport à l'intervention de M. DALL'AGLIO, la commission a débattu de cette question, la valorisation du parc du Midi. Ça figure en page 3 du rapport au point 2.3, c'est effectivement une préoccupation qui était partagée, et comme l'a rappelé, M. le Municipal, un postulat a été accepté lors de la législature précédente pour valoriser ce secteur.

Concernant l'optimisme qui est évoqué également dans le rapport, il ne s'agit pas d'un optimisme sur la durée du chantier, mais bien d'un optimisme observé de la Municipalité sur la réalisation de la route de contournement. En effet, ce projet est fortement lié à la réalisation de la route de contournement, et dans le rapport, il est mentionné que certains commissaires s'étonnent de l'optimisme de la Municipalité quant à la réalisation de la route de contournement mais pas de la durée du chantier.

Enfin, pour finir, je souhaiterais relever un point qui ne figure pas dans le rapport, mais qui est, j'en suis sûr, partagé par l'ensemble des commissaires, c'est l'excellente coordination qu'il y a eue entre les différents services de l'administration. M. le Municipal l'a rappelé, il s'agit d'un projet complexe qui fait appel à différents corps de métier. On sait qu'il n'est pas toujours facile de faire cohabiter ces différents corps de métier. Là, c'est manifestement une réussite et nous souhaitons vivement bien entendu que cette coordination puisse se répéter sur d'autres projets.

Et enfin, je conclurai en saluant une nouveauté que nous avons pu observer aujourd'hui lors de ce Conseil, c'est qu'un Municipal répond en direct aux vœux d'une commission, et c'est fortement appréciable, c'est la preuve de la qualité d'écoute dont peuvent faire certains Municipaux et j'en suis ravi.

M. le Président Stéphane BALET :

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La discussion n'est plus demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.21PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser le projet de réaménagement de la rue du Midi, du canal Oriental à la rue des Moulins, y. c. la rue Roger-de-Guimps située entre la rue du Midi et la rue des Jordils.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 7'300'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : Il est pris acte du fait que la variante D de gestion du trafic durant les travaux est retenue, à savoir l'ouverture d'une voie provisoire entre la rue Pierre-de-Savoie et l'avenue des Trois-Lacs, repoussant ainsi les travaux de six mois environ, en coordination avec les travaux de la route de contournement. En cas de blocage du projet de la route de contournement / tronçon Sud, la variante C de gestion de trafic est validée.

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4004 réaménagement de la rue du Midi pour SEY, no 1461 pour STE et 1611 pour Mobilité et amortie de la manière suivante :

- réseau d'eau : CHF 985'000.-, par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801,
- réseau de gaz : CHF 710'000.- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801.1,
- réseau électrique : CHF 1'045'000.-, par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801.2
- éclairage public : CHF 190'000.-, seront amortis sur une durée de 20 ans au plus,
- canalisations EU/EC : CHF 2'195'000.-, par prélèvement au fonds d'épuration des eaux, compte 928.1405
- chaussée : CHF 1'535'000.- seront amortis sur une durée de 30 ans au plus
- mobilité douce : CHF 640'000.- seront amortis sur une durée de 20 ans au plus.

12. PRÉAVIS
N° PR16.25PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'000'000.- POUR LA PHASE DE RÉALISATION DE LA SURÉLEVATION DU COLLÈGE DE LA VILLETTE
RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Marie-Christine BERNEY, Marisa PARDO, Guiseppe ALFONZO, Daniel BURDET, Pascal GAFNER, Olivier SIMON-VERMOT et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La discussion n'est pas demandée, nous votons.
Vote	Le PR16.25PR est accepté à l'unanimité.
Décision du Conseil	<p>Le Président remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réalisation pour la surélévation du collège de la Vilette ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- au total lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3318 Surélévation du collège de la Vilette et amortie en 10 ans au plus.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>
13. MOTION	<p>DE MM. LES CONSEILLERS CÉDRIC PILLONEL ET GIANCARLO VALCESCHINI DU 23 JUIN 2016 PROPOSANT DE REPRENDRE LE CONTRÔLE DE LA POLICE DE PROXIMITÉ RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers Mireille BANDERET, David GRANDJEAN, Pascal GAFNER, Pierre HUNKELER remplaçant Cédric PILLONEL à la première séance, Sébastien NOBS, Thierry PIDOUX et Giancarlo VALCESCHINI.</p>
<i>Discussion sur la motion</i>	<p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER lit la proposition de la Municipalité ainsi que le fonctionnement de la commission sécuritaire, avant de donner lecture des conclusions du rapport.</p> <p><u>M. le Président Stéphane BALET :</u></p> <p>La discussion sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité est ouverte.</p> <p><u>M. le Conseiller Cédric PILLONEL :</u></p> <p>Enfin !</p> <p>Nous avons voté, suite à un long débat, l'entrée d'Yverdon dans la police intercommunale le 8 mars 2012. À cette époque, les Verts avaient soulevé deux inquiétudes. La première inquiétude, c'était la perte de contrôle démocratique sur cette structure. La deuxième, c'était leur inquiétude financière pour l'avenir.</p> <p>Il a fallu 13 interventions parlementaires pour que la Municipalité daigne enfin informer ce</p>

Conseil. Je me permets de vous les lister :

1. Le 6 septembre 2012 : une question de Mme SPICHIGER qui demandait à la Municipalité quels avaient été les délégués nommés au conseil intercommunal.
2. Le 4 octobre 2012 : une question de votre serviteur s'inquiétant du financement de la police intercommunale.
3. Le 12 décembre 2013 : les interventions des Verts au budget pour s'inquiéter de la hausse du budget de la Police du Nord Vaudois et de la perte d'information qui arrivait au Conseil communal.
4. Le 5 juin 2014 : une intervention du Conseiller DESSEMONTET qui s'inquiétait de l'avenir de la Police du Nord Vaudois suite au départ de quatre communes qui l'a composée initialement.
5. Le 4 septembre 2014 : une question du Conseiller DUBEY s'inquiétant de l'avancement du nouveau règlement de police.
6. Le 11 décembre 2014 : au budget, les Verts interviennent pour s'étonner de la présence d'un hypothétique poste de police à la gare dans le budget de la Commune. À l'époque, on nous avait dit qu'on avait la possibilité de voter dessus, comme quoi les choses évoluent.
7. Le 5 mars 2015 : lors du préavis sur l'achat de nouveaux moyens pour la police, une intervention du Conseiller GAFNER s'inquiétant de savoir si les autres communes de la Police Nord Vaudois participaient financièrement à l'investissement.
8. Le 26 mars 2015 : une question du Conseiller HUMBERT s'inquiétant des priorités municipales et notamment de la problématique du poste de police à la gare.
9. Le 7 mai 2015 : une question du Conseiller DUBEY s'inquiétant, une fois de plus, du règlement de police qui devait arriver bientôt. On lui a dit qu'il arriverait de nouveau bientôt, mais ce n'est toujours pas le cas.
10. Le 10 décembre 2015 : au budget, des longues discussions sur le poste de police à la gare sur la possibilité ou non, d'intervenir sur le budget de la police.
11. Le 4 février 2016 : une motion DESSEMONTET qui demandait de débattre des règlements intercommunaux, et un débat de nouveau au Conseil au niveau de la perte de contrôle.
12. Enfin le 14 avril 2016 : une question du Conseiller BAUDIN concernant la participation de la commune d'Orbe qui visiblement voulait payer moins pour cette police intercommunale.
13. Et puis enfin, une motion conjointe VALCESCHINI-PILLONEL pour demander un meilleur contrôle du Conseil communal sur la police.

Alors, moi je suis content de voir que la Municipalité a enfin entendu les appels désespérés des Conseillers communaux de tous bords politiques, puisqu'à part le PLR, tous les autres groupes sont intervenus lors de ces quatre années pour demander un meilleur contrôle démocratique sur la police intercommunale.

À titre personnel, je regrette encore qu'on aborde relativement peu les aspects financiers, puisqu'on peut voir qu'en 10 ans le coût de la police a augmenté d'un tiers au niveau de la Police Nord Vaudois. Mais, je salue la position de la Municipalité qui, enfin, donne une petite parcelle de contrôle et de partage d'information au Conseil communal. Et je pense qu'on doit vraiment réfléchir dans le futur, lorsque l'on crée des associations intercommunales ou des entités intercommunales, à donner une place plus grande à ce Conseil communal.

C'est pour cette raison que j'ai accepté, lorsque dans le débat de la commission, de classer cette motion, et je trouverai un tout petit normal que si nous avons encore à l'avenir des débats de ce type-là, que la Municipalité n'attende pas 4 ans et 14 interventions de Conseillers pour bouger un tout petit peu les lignes de front.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je ne vais pas redire ce que vient de dire M. le Conseiller PILLONEL, bien que, bien entendu, j'abonde dans ses propos. Je n'avais pas fait une liste aussi précise de ce qu'il a relevé tout à l'heure, mais j'avais peut-être relevé avec un peu de poésie un certain nombre d'éléments, notamment le souvenir que j'ai gardé de la bataille à fleurets mouchetés que nous avons eue dans cette même salle au moment de la création de cette Police Nord Vaudois. J'ai le souvenir également d'escarmouches au sujet de discussions budgétaires, toujours au sujet de cette police. De quelques grenades qui ont été dégoupillées par la Commission de gestion. Et je regrette également, comme M. PILLONEL, qu'il ait fallu sortir l'artillerie lourde pour que notre Municipalité entende enfin ce besoin de représentation de notre législatif à la gouvernance de notre police de proximité.

Dont acte. La volonté exprimée par la Municipalité me convient parfaitement, même si tout n'est pas gagné, puisqu'il faut une majorité de deux tiers du conseil intercommunal pour faire approuver cette modification des statuts, mais nulle doute que notre délégation ne manquera pas d'être convaincante et arrivera ainsi obtenir que cette modification statutaire puisse être entérinée. On s'en réjouit. Nous garderons bien entendu un œil très attentif au fonctionnement de cette commission sécuritaire.

Et puis, je voudrai peut-être conclure, en relevant que j'ai trouvé intéressant finalement que cette motion a été renvoyée à l'examen d'une commission sur proposition du PLR, rendons-lui cet hommage, parce que cela a permis, comme vous pouvez le voir, d'alimenter le débat et la réflexion au sein de cette commission multipartite, et d'amener la Municipalité à réfléchir à une solution qu'elle a pu proposer sans avoir à attendre des temps traditionnels, on va dire, pour le traitement d'une motion, sans mobiliser forcément de nombreuses ressources internes à l'administration communale, pour venir avec une solution, somme toute, assez pragmatique. Et s'il y a une deuxième leçon à retirer, c'est peut-être l'intérêt de cette démarche, donc peut-être qu'à l'avenir, on va l'utiliser pour d'autres motions.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en compte de cette motion.

La discussion n'est plus demandée, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont refusés à une évidente majorité et une abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

14.1

Un Postulat de M. le Conseiller Jullien WICKI (Développer la CarteCulture, agir pour une vie sociale accessible à toutes et tous)

C'est avec une certaine émotion que je prends la parole pour la première fois devant ce Conseil. Une émotion et un plaisir pour défendre un postulat que je pense être important sur un sujet important et une offre que Caritas offre depuis maintenant plusieurs années dans différents cantons, c'est la CarteCulture. Je me permets de vous lire ce postulat.

Postulat Développer la CarteCulture, agir pour une vie sociale accessible à toutes et à tous.

Si le filet social suisse permet d'éviter à l'immense majorité de la population de vivre dans une pauvreté absolue, de nombreuses personnes disposent de revenus proches du seuil de pauvreté. Selon Caritas Suisse, dans notre pays environ un million de personnes sont contraintes de faire des choix quotidiens dans leurs dépenses, leur rendant notamment difficiles d'accès de nombreuses activités sociales (culturelles ou sportives par exemple). Ainsi, la pauvreté ne se

manifeste pas uniquement du point de vue financier, mais aussi par l'isolement et l'exclusion.

C'est en partant de ce constat que Caritas, d'entente avec les autorités cantonales et les autorités d'application régionales du revenu d'insertion (RI), a lancé sa « CarteCulture » disponible dans le canton de Vaud depuis 2011. Cette carte est accessible à celles et ceux qui bénéficient de subsides d'assurance maladie, soit 185'000 personnes à l'été 2015. Caritas a distribué, en juillet dernier, sa 30'000^e carte. Grâce à elle, de nombreuses personnes et familles peuvent bénéficier de rabais auprès de 153 institutions dans le Canton dans les domaines sportifs et culturels.

Le fonctionnement de la carte est simple et laisse une grande liberté aux institutions. Celles-ci s'engagent simplement à accorder un rabais d'au moins 30% aux détenteurs de la carte. À Yverdon-les-Bains, cette carte permet l'accès à plusieurs activités grâce à la participation d'une dizaine d'institutions, notamment culturelles. Ainsi, les deux théâtres municipaux, par exemple, offrent chacun des rabais avoisinant 50% sur la grande majorité de leurs spectacles. Enfin, pour venir compléter cette offre, le pôle Intégration du service Jeunesse et cohésion sociale a contacté début septembre douze institutions publiques et privées pour les inciter à accepter, à leur tour, cette carte. La Ville est donc active dans le soutien à la CarteCulture, mais elle peut encore améliorer ce soutien de différentes manières, notamment dans le domaine sportif.

C'est pourquoi ce postulat demande à la Municipalité :

1. d'œuvrer afin de mieux faire connaître cette carte, notamment auprès des familles bénéficiant de l'aide communale introduite en 2011, en portant un soin particulier aux familles allophones. En effet, la différence entre les bénéficiaires des subsides et les détenteurs de la CarteCulture est encore très importante, sur six personnes qui y ont droit, cinq ne l'ont pas demandée.
2. d'agir pour que les institutions ou les manifestations publiques qui ne le sont pas encore deviennent partenaires de la CarteCulture quand cela est possible, par exemple les piscines, la patinoire et la bibliothèque publique.
3. d'agir régulièrement auprès des institutions privées et/ou subventionnées pour les inciter à en faire de même, sur le modèle de la démarche entreprise par le JECOS.

Sans que cela représente un effort démesuré pour les finances communales, participer au développement de la CarteCulture est un moyen concret d'agir contre l'isolement et pour une vie sociale accessible à toutes et à tous. C'est pourquoi, je vous invite à prendre en considération ce postulat et à le renvoyer directement à la Municipalité. Merci.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

M. le Conseiller WICKI, vous l'avez dit effectivement, environ 160 institutions participent à cette CarteCulture Caritas sur le Canton de Vaud. J'ai ici, si les Conseillers le souhaitent, le petit fascicule qui vous présente toutes les institutions qui y participent.

À Yverdon, vous l'avez également dit, mais je vais peut-être faire le listing complet de celles qui participent à la CarteCulture, nous avons le Théâtre Benno Besson, le Théâtre de l'Echandole, le Musée suisse de la mode, la Maison d'Ailleurs, le Musée d'Yverdon et région, l'Amalgame, Mestre Azul, l'Ecole de danse Tendance et le FC Yverdon Sport.

Là, vous l'avez également dit, dans le cadre d'un partenariat avec Caritas qui a finalement mandaté le JECOS, nous avons contacté une dizaine d'institutions privées, et je peux également

Discussion sur Postulat

dire que la bibliothèque publique s'y intéresse, et que nous allons entrer en discussion avec la nouvelle cheffe de service du Service des sports qui a commencé ce lundi, pour le complexe piscine-patinoire.

Concernant l'information, nous allons effectivement ajouter une phrase dans le courrier adressé aux familles bénéficiant des bons, comme vous le souhaitez dans votre postulat. D'autre part, il faut le savoir que le Département de la santé et de l'action sociale informe tous les deux ans les bénéficiaires de subsides de la possibilité d'obtenir cette CarteCulture.

En conséquence, la Municipalité allant dans le sens de votre postulat, vous pouvez le renvoyer sans autre à la Municipalité.

M. le Président Stéphane BALET :

La parole est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

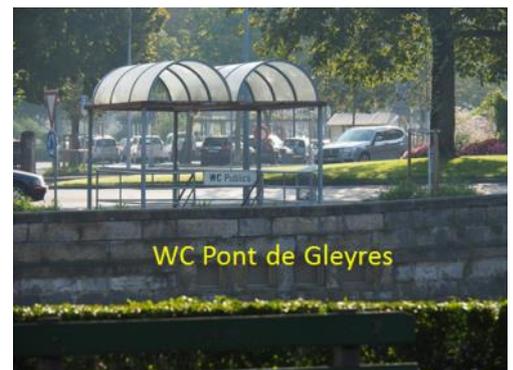
La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Usage de produits stupéfiants et boîtes de récupération dans les édicules publics)

Dans votre quête d'un lieu d'aisance, vous pourriez tomber sur des édicules publics, plus ou moins originaux, qui feront de votre commission une expérience unique. À ce titre, nous remercions le Service des travaux et de l'environnement qui a édité le Top 26 des édicules publics yverdonnois accompagné d'une carte au 1 :15'000 de leur emplacement. Bien que leur classification étoilée fasse encore défaut, ce guide aurait une place bien méritée dans le bien connu WC-guide sponsorisé par pro-infirmis.

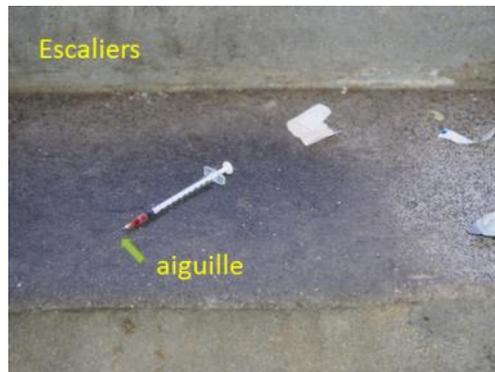


Vous le savez bien, les toilettes si elles ne sont pas le miroir de l'âme, reflètent un peu l'état sanitaire d'une commune et les mœurs de la société qui l'habite. Ces édicules publics constituent aussi pour les archéologues et les historiens, une riche source de connaissances sur le mode de vie d'une époque. À ce propos, j'aimerais vous montrer quelques photos très illustratives de l'édicule du Pont de Gleyres qui, je le précise, fait heureusement exception parmi les lieux d'aisance publics yverdonnois. Pour rappel, il se trouve stratégiquement localisé à quelques pas de l'établissement scolaire de la Place d'Armes, à quelques encablures du nouveau poste de police de la gare, du centre Départ d'évaluation et accompagnement d'adolescents consommateurs de substances, du JECOS et de la Permanence de l'Ordre des avocats vaudois.

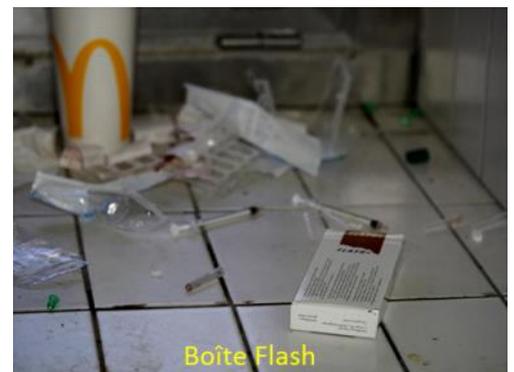


Il est aussi situé à quelques mètres de la rue des Remparts et de la place d'Armes et il n'est pas accessible aux handicapés. Enfin, il se situe à faible distance de Zone bleue, un lieu d'accueil pour les personnes pharmacodépendantes.

Force est de constater que l'usage de cet édicule public a été détourné et confisqué au profit des consommateurs de drogue par injection.



En descendant les escaliers, on pourrait déjà se blesser en marchant sur des aiguilles de seringue qui traînent sur les marches d'escalier et le lieu d'aisance réservé aux hommes est très souillé, taché de flaques de sang, de tissus et tampons imbibés de sang, de seringues usagées, de filtres, de déchets de boîtes flash et d'autres matériels couramment utilisés par les consommateurs de drogue dure.



Je souligne que les toilettes des femmes sont dans le même triste état. Et je pense que certains d'entre vous ne savent pas ce que sont les boîtes flash. N'étant pas consommateur de drogues dures, alors j'en ai deux ici pour toute la salle, c'est bien peu. Alors, voici la boîte flash, donc qui comprend tout le matériel d'injection pour les toxicomanes. D'ailleurs, vous trouvez une partie du matériel à côté ou par terre dans les toilettes. Ça, c'est le rebord des toilettes des femmes. Vous voyez que c'est dans le même triste état.



Vous avez ici les deux toilettes des femmes, avec à gauche le matériel d'injection qui traîne par terre. Une mine a été posée dans les toilettes de droite. Ce qui fait qu'on ne trouve pas de matériel d'injection. Et puis, voici le contenu des toilettes avec des seringues et des tampons.



Et là, j'aimerais souligner que c'est particulièrement dangereux pour le personnel de la Commune qui doit après déboucher les canalisations qui ont été bouchées par ce matériel.

Alors quelques mots ici, il s'agit de la boîte de collecte du matériel d'injection. Vous voyez une seringue qui dépasse du tube. Le système de collecte est probablement plein. Vous avez des ampoules de NaCl pour préparer les solutions. Les capsules de crème sont utilisées par les toxicomanes pour préparer le mélange de stupéfiants. Vous avez l'acide ascorbique pour faire le sel de la cocaïne ou de l'héroïne. On transforme donc une base en un sel qui est soluble dans l'eau, qui peut être injecté. Et puis vous avez un filtre aussi qui a été enlevé de la seringue, probablement que le toxicomane s'est directement injecté la drogue sans la filtrer.



Vous avez aussi beaucoup de sang qui traîne par terre dans les tampons.

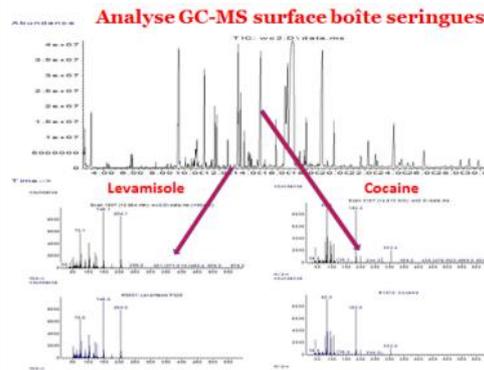
Et nous avons fait une recherche de contamination de surface à l'aide d'un test immunologique rapide. Et vous voyez, sur la partie inférieure qu'il y a deux bandes, et cela correspond à la présence d'opiacés et de cocaïne. Donc opiacés, l'héroïne est un opiacé. Donc les deux bandes sont ici.

Contaminations de surface
Édicule Pont de Gleyres



Alors ici, vous avez le même test pratiqué, mais à deux journées différentes pour bien montrer que ce n'est pas un cas exceptionnel. Et puis en bas, vous avez un système contrôle ici, où simplement les contaminations ont été prélevées sur la toiture des toilettes dans un locatif, et on ne détecte aucune bande, tandis qu'on voit très bien ici la bande de cocaïne et d'opiacés. D'ailleurs, j'ai ces tests ici.

Le premier test est un test rapide qu'on peut faire en quelques minutes, mais il ne délivre pas un résultat certain. Et nous avons fait une analyse par chromatographie en phase gazeuse coupée à la spectrométrie de masse, à la surface de la boîte de prélèvement des seringues. Et vous voyez qu'on toute une forêt de pics. Et le pic ici, correspond à la cocaïne. Alors comme on extrait du pique un spectre de masse, vous avez ici le spectre inconnu et ici le spectre d'une bibliothèque de références, et on voit que les ions qu'on retrouve en bas se retrouvent en-dessus. Donc on a bien de la cocaïne. Et on a détecté d'autres molécules comme le lévamisole ou la phénacétine. Tous les pics ici sont des sucres.



Cocaïne et lévamisole → vascularite nécrosante



© 2013 American Association of Oral and Maxillofacial Surgeons
J Oral Maxillofac Surg 71:487-492, 2013

Alors, le lévamisole qu'est-ce que c'est ? Eh bien, c'est un vermifuge qui est utilisé pour traiter les animaux, mais aussi pour couper la cocaïne, et il peut produire des vascularites nécrosantes. Vous voyez ici que le tissu sur les oreilles est mort, et vous avez ces parties qui deviennent noirâtres.

Ce qu'il manque dans les WC



Merci pour votre attention!

Alors, qu'est-ce qu'il manque à Yverdon ? Eh bien, souvent vous n'avez pas de système de collecte des seringues dans les toilettes hommes, on les retrouve que chez les femmes, je ne sais pas pourquoi. Et pourtant, chaque fois que je suis allé dans les toilettes femmes, je n'ai vu que des hommes. Et puis ce qu'il manque aussi bien, c'est une poubelle pour les autres déchets souillés, y compris les tampons hygiéniques à placer dans les deux toilettes.

Donc, mes questions sont les suivantes :

- Comment faire pour que cet édicule public retrouve sa fonction d'origine, qu'il ne soit plus un shootoir indigne à l'hygiène défectueuse, ceci dans l'optique d'une réduction des risques et d'une meilleure sécurité de ses usagers et des personnes qui fréquentent son environnement ?
- Un autre lieu d'injection dans un cadre plus hygiénique est-il concevable ? Comme ce qui est en train de se développer à Lausanne. Un local de consommation encadrée se justifie-t-il vraiment à Yverdon ? Pour le déterminer, il faudrait déjà avoir une petite idée sur le nombre de consommateurs de drogues dures, leur répartition par sexe, classe d'âge, leur état de santé, leur mode de consommation et la nature des produits consommés, leur profil socio-professionnel, etc... ? A-t-on une idée de l'importance et du profil de la population consommatrice de drogues dures qui fréquente la place d'Armes ? J'avais déjà eu l'occasion de poser cette question à M. le Syndic, promesse m'avait été donnée de me répondre au prochain Conseil. À ce jour, cette réponse se fait toujours attendre.

D'autres questions méritent aussi une réponse :

- À votre avis, est-ce que la pression policière incite les toxicomanes à consommer le plus rapidement possible le produit qui vient d'être obtenu à la Place d'Armes et à le faire dans les plus proches toilettes publiques ? Par exemple dans l'édicule du Pont de Gleyres ?
- Cet édifice est-il utilisé principalement par des SDF consommateurs de drogues dures qui n'ont pas trouvé mieux pour s'injecter le produit, faute de domicile où consommer en toute quiétude ?
- Est-ce que les produits stupéfiants vendus à Yverdon sont tellement coupés, on n'a pas procédé à des dosages, qu'ils nécessitent d'être injectés pour produire l'effet attendu chez les personnes dépendantes et tolérantes ?
- L'équipement de l'édicule avec un distributeur-récupérateur automatique de seringues améliorerait-il la situation ? Tout au moins, l'installation d'une boîte sécurisée pour récupérer le matériel d'injection souillé dans les WC hommes paraît être une nécessité absolue !
- La présence d'une poubelle sécurisée et résistante au vandalisme pour les autres déchets souillés permettrait-elle de réduire le risque infectieux, d'accroître la propreté et de faciliter le travail des employés communaux ?
- Est-ce que l'extension des plages horaires d'ouverture de Zone bleue qui accueille les toxicomanes et échange des seringues vous semble être une piste à suivre ?
- Est-ce que d'autres intervenants situés à proximité parmi ceux cités pourraient intervenir ?
- Et enfin, avez-vous d'autres solutions pragmatiques à proposer ?

Le nettoyage régulier, quotidien, de cet édifice, y compris vider les containers de seringues, paraît être une nécessité, surtout pendant et après le weekend. Je ne vous cacherai pas que j'ai été choqué par son état lamentable, le marasme hygiénique qui y règne et surtout par l'absence de boîte de récupération de matériel d'injection souillé dans les toilettes pour hommes. La même remarque peut être faite pour le manque de poubelle permettant la collecte de tous les autres déchets souillés qui présentent un possible risque infectieux.

Je profite d'avoir la parole pour encore remercier les employés du STE qui ont la tâche bien ingrate de prendre en charge le nettoyage de cet édicule public, et des 23 autres ouverts aussi. Ils accomplissent, non sans risque pour leur santé, une bien pénible besogne qui mérite d'être

mieux reconnue et mieux soutenue.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. le Conseiller pour avoir envoyé vos questions, quoi qu'elles aient quelque peu changé apparemment, je n'ai pas pu tout suivre ! Donc je vais vous donner les réponses, je ne vais pas toutes vous relire les questions parce qu'elles étaient denses, donc je me permettrai de les numéroter et puis j'espère qu'on s'y retrouve. Enfin, si jamais, vous me direz à la fin si j'ai pu répondre à quasi toutes ces interrogations.

Alors, la première question, donc dans le cadre de la lutte contre la scène ouverte de la drogue qui se développe au centre-ville et dans la mesure des moyens à sa disposition, la Police Nord Vaudois a sensiblement augmenté le nombre des contrôles aux abords immédiats des principaux WC publics, bien entendu qu'il y en a d'autres qui sont touchés que celui du Pont de Gleyres, dont vous faisiez allusion tout à l'heure. Ceci tend à augmenter le nombre de dénonciations pour consommation sans pour autant diminuer la fréquence. L'augmentation des contrôles dans les lieux d'aisance pourrait avoir comme conséquence une augmentation des injections sur la voie publique.

Précisons ici que la dénonciation permanente des toxicomanes d'habitude pour leur consommation n'a que très peu d'effet dissuasif et ne saurait représenter une stratégie en tant que telle. En effet, les intéressés doivent être considérés comme malades ayant besoin d'aide et non pas uniquement comme des délinquants. Indépendamment de la difficulté de trouver des stupéfiants, le consommateur en a un besoin vital. De plus, étant dans la quasi majorité des cas démunis, les peines pécuniaires encourues pour de la consommation n'ont aucun impact dissuasif sur les toxicomanes.

De manière générale, le constat décrit précédemment est connu de tous. Les représentants des services concernés, parce que je parle au nom de plusieurs services dont JECOS, STE, Zone bleue et bien sûr Police Nord Vaudois, estiment que, bien que la situation ne soit pas optimale, il vaut mieux que les injections se déroulent dans des WC publics plutôt que directement dans la rue. JECOS et Zone bleue augmenteront d'ailleurs leurs messages de prévention auprès des toxicomanes. Ça, c'était pour la première question.

Je passe à la deuxième question, c'était sur l'importance de la population en Ville. Donc, Zone bleue estime que le nombre de consommateurs d'habitude s'injectant des produits stupéfiants est de l'ordre de 50 à 70. Précisons que ces toxicomanes peuvent se piquer plusieurs fois par jour, jusqu'à plus de cinq pour certains. Zone bleue distribue quelque 22'000 seringues annuellement et estime le taux de retour pour un échange à 90%. Les 10% restant ne permettent toutefois pas d'expliquer les dizaines de seringues retrouvées quotidiennement par STE.

Zone bleue récupère également des seringues d'autres provenances. Le personnel de Zone bleue délivre un message de prévention auprès des consommateurs ou agissant sur le retour. Quant aux pharmacies de la place, celles-ci évoquent une distribution marginale et un retour quasi inexistant. Toutefois, elles notent une légère hausse lorsque Zone bleue est en vacances en début d'été. Elles ne font pas de prévention particulière sur le retour des seringues usagées.

La troisième question, c'était sur la pression policière. Alors, bien sûr que cela a une incidence, puisque la tendance des toxicomanes à s'injecter le plus rapidement possible leur dose afin d'éviter une saisie par la police, et puis bien entendu, le plus proche possible du lieu de la transaction, donc en général, le centre-ville.

La quatrième question, c'était de savoir si les toilettes étaient utilisées principalement par des SDF consommateurs de drogues dures. Alors, bien sûr que la plupart des toxicomanes ont un domicile à Yverdon ou ailleurs, mais ne prennent pas le risque de transporter de la drogue, c'est comme je le disais tout à l'heure, sur eux, c'était toujours le chemin le plus court qui prime entre

la transaction de l'achat et de la consommation.

La cinquième question, c'est si les produits stupéfiants vendus à Yverdon sont tellement coupés qu'ils nécessitent d'être injectés pour produire de l'effet attendu chez les personnes dépendantes. Il n'y a pas ou peu de liens entre la qualité et le mode de consommation. Les toxicomanes qui s'injectent de la cocaïne sont souvent d'anciens héroïnomanes qui faisaient par injection auparavant.

La sixième question, c'était le distributeur-récupérateur automatique de seringues. Alors, on pourrait en mettre, bien sûr, c'est une mesure facile et peu coûteuse, mais qui est avérée très peu efficace parce qu'il faut savoir, c'est que les boîtes sécurisées, elles sont très peu utilisées par les consommateurs, parce qu'ils sont, en général, dans un état second après l'injection, et puis, ils ne pensent pas du tout à mettre ça dans la boîte adéquate.

La septième question, c'était l'extension des plages horaires d'ouverture de Zone bleue, qui accueille les toxicomanes et échanges de seringues, semble être une bonne solution. Alors, selon Zone bleue, le retour des seringues est d'environ 90%, comme je l'ai dit tout à l'heure, le 10% restant ne permet pas d'expliquer le nombre de seringues abandonnées dans les WC, et puis, une modification des horaires n'aurait certainement aucune influence.

La huitième question, c'était est-ce que d'autres intervenants situés à proximité pourraient intervenir ? Il y a des discussions qui sont toujours en cours entre les services que j'ai cités tout à l'heure, donc bien sûr que c'est évident qu'on cherche à trouver des solutions. Donc, les services sont toujours en collaboration et essaient de trouver les meilleures solutions possibles, aussi au regard des gens qui doivent, bien entendu, nettoyer les WC.

Et puis la neuvième question, c'était s'il y avait d'autres solutions à proposer. Donc, il y en a une petite liste. Alors, ça va dans votre sens. C'est augmenter le nombre de boîtes de récupération de seringues en y accolant un message de prévention explicite plutôt par des pictogrammes. Encore une fois, on n'est pas du tout sûr que ça ait, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, une incidence, et puis une inutilité derrière, mais ce sera toujours bon d'essayer. Fermer carrément certains WC publics pour une période d'essai déterminée, donc essentiellement ceux situés dans l'hypercentre, pour voir ce que ça donne, puisqu'ils n'auront plus les WC. Mais ce n'est pas sûr que ça fonctionne non plus. C'est des pistes de réflexions, plutôt que de dire on va le faire absolument. Renforcer le message de prévention auprès des consommateurs de produits stupéfiants, et puis maintenir quand même malgré tout une forte présence policière visible aux endroits critiques, ce qui a une forme de dissuasion.

Voilà, ce que je peux vous répondre pour ce soir. Bien entendu que ce n'est pas exhaustif, mais voilà.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je vous remercie pour ces réponses, mais vous avez zappé la première question où je posais l'hypothèse de ce qui pourrait être étudié, c'est un local sécurisé dans lequel les personnes qui s'injectent de la drogue pourrait le faire sous surveillance médicale par exemple.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Oui, alors tout ça c'est dans les pistes de réflexion, et dans les travaux qu'ont les services entre eux, est en plein discussion. Il n'y a pas de décision qui est prise pour le moment.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je suis sûr que vous pensez que ce serait quand même mieux que d'utiliser des toilettes publiques.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Mais bien sûr ! Mais tout ça c'est dans les pistes de réflexion. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire, on va le faire absolument, tout est à l'étude, bien entendu par rapport à la situation qui est générée dans les toilettes.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Vous avez surtout orienté vos réponses vers l'aspect policier, mais je pense que la solution est plus à rechercher du côté médical.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci, mais c'est bien pour ça que les services, que ce soit JECOS, puisqu'il y a quand même le côté aussi, Zone bleue, STE, PNV, travaillent ensemble, puis après, et bien rien n'empêchera d'approcher effectivement le côté médical. Mais, il y a un groupe de travail qui est constitué là-dessus.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Et qu'est-ce que vous faites pour sécuriser le travail des employés du STE ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors là, je peux demander à M. BURKHARD de vous répondre, mais c'est clair qu'ils ont des gants, ils y vont avec des protections, mais tout ça...

M. le Président Stéphane BALET :

Je me permets d'intervenir, simplement parce que je vous rappelle déjà qu'il y a une procédure pour demander la parole. Je suis le Président, alors je ne veux pas faire de l'autoritarisme, mais enfin bon, si la discussion c'est une réponse, une question, OK très bien. Je ne veux pas non plus intervenir juste pour couper, mais là, ça prend des proportions, à mon avis, clairement qui ne sont pas acceptables.

Donc voilà, vous demandez la parole. Ensuite, éventuellement, je vous la passe. D'ailleurs, j'ai la possibilité *Rires dans la salle* Non, non, mais le règlement est précis. Donc, je peux retirer la parole à quelqu'un s'il en abuse. Disons, en tant que Président, je fais la police au niveau du fonctionnement de cette noble assistance.

Ça fait un certain d'ailleurs que M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF tentait d'intervenir aussi dans la discussion, donc je vais lui passer la parole.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

C'est vrai que j'étais déjà intervenu il y a une année sans être aussi explicite que vous pour rendre attentif sur le côté insalubre de nos toilettes publiques, et puis, de peut-être de voir certaines pistes qui s'offrent à nous, soit d'avoir des toilettes privatisées, comme ça se passe dans certains endroits, dans certaines gares, et puis, soit de faire des partenariats publics-privés avec certains établissements. Ce Conseil, M. BURKHARD dit non, mais ce Conseil a bien accepté un postulat qui va dans ce sens et qui est sur le bureau de la Municipalité. Il a été accepté il y a une année, et puis, je voulais juste rappeler cela. Merci beaucoup.

M. le Président Stéphane BALET :

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ? Très bien.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

M. le Président, j'aimerais bien récupérer le matériel que j'ai distribué dans la salle.

M. le Président Stéphane BALET :

Donc, merci aux personnes qui sont en possession du matériel de M. le Conseiller GIROUD, de bien vouloir le lui faire parvenir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Nudité dans une performance artistique au Centre d'art contemporain)

Mon interpellation concerne une performance artistique au Centre contemporain de l'Hôtel de Ville, un dimanche après-midi. Ce spectacle un peu particulier a choqué un public non averti et plus particulièrement des parents accompagnés de leurs enfants. Le performeur a terminé son spectacle complètement nu en se tripotant le sexe.

Il n'est pas question de savoir si l'on aime ou pas l'Art Contemporain, car il ne s'agit là pas de culture mais bien d'exhibitionnisme devant un public, d'autant plus que les spectateurs n'avaient pas connaissance du contenu de cette performance. Cette démonstration devant des enfants contrevient au règlement de police, voire même pénalement.

Je demande des explications précises quant au choix et au coût de ce spectacle subventionné par la Commune.

M. le Président Stéphane BALET :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement et vous nous avez donné votre texte muni des cinq signatures ; elle est donc valable.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Voilà, Mme la Conseillère, je dois vous avouer que quand on a fait la répartition des dicastères et que du coup, j'allais avoir le dicastère de la culture, je me suis dit, un jour ou l'autre, je vais avoir à gérer potentiellement une controverse autour d'une démarche artistique. Alors voilà, on y est déjà ! J'étais un petit peu étonnée du coup, que ça vienne déjà en début de législature. Ce qui fait que du coup, ce soir, j'en suis à ma première intervention en tant que Municipale, et je me réjouis de noter ce soir dans mon journal que ma première intervention sera-ce, est donc de parler d'hommes nus et de zizis, voilà ! Mis à part ça, Mme la Conseillère communale, sachez que la Municipale ne nie pas les faits que vous êtes choquée, que des citoyens ont été choqués. Votre Municipalité l'entend.

J'aimerais ici vous apporter quelques éléments de lecture autour de cette controverse. Tout d'abord, un point autour des faits ; un point sur la nudité versus l'érotisme ou la pornographie ; le rôle de l'art ; le rôle de la presse dans cette affaire, et un mot pour conclure. Oui, je ne prends pas souvent la parole, alors du coup, je me suis prévue un petit menu, on va dire ça comme ça. Voilà qui est dit !

Un mot autour des faits, pour vous donner toutes les informations et pour avoir tous les mêmes informations. Ce spectacle a reçu 40 à 60 spectateurs. L'accès était libre. Il était libre aussi de circuler. Le cadre était éclairé. Nous n'étions pas dans une ambiance sombre, pesante. Le spectacle durait une heure, de 17h à 18h. Cela s'est passé durant un weekend de performances entre Orbe, Romainmôtier et Yverdon, de réjouissants liens entre différentes entités culturelles.

Le déroulement de cette performance s'est déroulé comme suit :

Nous étions autour de la thématique de la marche, une performance plutôt physique. Le performer, donc on appelle ça comme ça « un performer », marchait en carré, très vite, oubliant presque des fois son physique, faisant des contorsions. Il était difficile pour les spectateurs de le suivre. On avait parfois mal pour lui. On était dans une sorte d'extrême tension. À un moment donné (*rires dans la salle*) Alors, je vous le dis tout de suite, je suis persuadée que vous verrez plein de mots... voilà hein ! Ça n'appartient qu'à vous. Bref, au fil de sa marche, ce performer enlève ses vêtements, et tout d'un coup, prend conscience de son corps et s'aperçoit qu'il est nu. Il s'aperçoit de sa nudité, prend son sexe dans la main, en l'apercevant, en se rendant compte de toutes ces parties de son corps, dont celle-ci, et ça s'arrête là !

Et ça s'arrête là, il n'est pas en train de se tripoter. Ce passage-là, cette nudité, la personne était nue pendant deux minutes sur un spectacle d'une heure.

À noter encore que des gens sont partis au début parce que le performer jouait du tambour et que ça raisonnait. Je vous dis tout, hein ! Voilà, on dit tout, on déballe tout. (*rires dans la salle*) Et ensuite, ah ! Je cherche. Certains sont aussi partis parce qu'à un moment donné, il a mis son pull sur sa tête et les gens n'aimaient pas, enfin voilà, mais très peu. Il y avait une ambiance très conviviale, loin d'une ambiance froide d'un espace contemporain froid qu'on peut retrouver dans la vidéo, je ne sais pas si certains ont vu cette vidéo qui s'est faite dans un espace à Zurich, très pointu, très froid. Il y a eu beaucoup de rires. Il y a eu même un rappel. Rien ne montrait, à ce moment-là, la controverse qui allait sortir de cette salle.

L'équipe a mis en garde, a informé les personnes qui rentraient dans le Centre. La directrice me disait que peut-être certains des collaborateurs/collaboratrices n'ont peut-être pas informé. Il faut dire qu'on arrivait à la fin d'un festival qui se déroulait sur trois weekends, et donc du coup, dernière performance quasiment, une fatigue qui a, peut-être du coup, donné une faille et qui est peut-être un peu trop chèrement payée ici.

Encore une information sur cette performance qui s'est produite dans une dizaine de villes suisses et qu'il n'y a jamais eu de scandale.

Un point maintenant sur la nudité, l'érotisme, la pornographie. Il y a, à quelque part, une gradation au niveau de cette thématique. On pourrait dire une gradation du point neutre à un point plus, plus plus, etc. Il y a le point, je dirais, neutre de la nudité. La nudité, voilà, c'est quelqu'un qui est nu, qui se montre tel qu'il est fait. On passe ensuite au point érotisme. Où là le but c'est de susciter le désir physique. Ensuite, on passe au point pornographie, et là, c'est des représentations à caractère sexuel liées à la reproduction sexuelle. Ici, je me permets du coup, de vous donner ces définitions pour bien poser les choses, on n'est pas dans un caractère d'érotisme, ce n'est pas le but de susciter un désir physique. On n'est pas non plus dans de la pornographie. On est bien dans de la nudité, car cet homme, encore une fois, ne se tripotait pas.

Un point maintenant sur le rôle de l'art. Je crois qu'il est important du coup, d'expliquer peut-être du coup, ce qu'est l'art dans notre société. Tout d'abord, l'art fait naître des réactions, plus ou moins fortes, et cela de tout temps, c'est son rôle de questionner notre société. L'art n'est pas qu'un activateur économique. Ce n'est pas non plus qu'un outil de développement personnel. Il doit interroger les normes, y compris celles de notre goût. L'art est là pour amener du désordre dans nos représentations.

Un deuxième point sur le rôle de l'art autour de la nudité. La nudité est traitée dans l'art depuis l'origine du monde. Cela va des statues grecques, gréco-romaines jusqu'au cinéma, à la BD, à la littérature, au théâtre, etc. Voilà un petit peu pour l'art, le rôle de l'art et de la nudité dans l'art.

Maintenant, un point sur le rôle la presse. Je vous fais un petit point sur l'historique autour de la presse, pour vous expliquer un peu la controverse toujours. Jeudi dernier du coup, un article a été fait par la rédaction suisse alémanique du 20 Minutes, qui a été repris par l'édition romande traduite directement dans la version en ligne. Puis, un papier est sorti, dans le 20 Minutes toujours, le lendemain dans la version romande avec un titre plus ou moins scandaleux « Un homme nu qui se touche devant des enfants à l'Hôtel de Ville ». Voyez du coup, un titre qui

appâte à quelque part. Cet article a été repris dans le Matin le samedi et dimanche à Mise au Point dans un tout petit point, on va dire un tout petit point.

J'aimerais vous dire qu'un seul journaliste, le premier, la première, celle de la rédaction suisse alémanique, a contacté la directrice et l'artiste. Puis, les autres journaux ont repris l'article tel quel quasiment, n'ont pas, en tout cas du moins pas, cherché à contacter les personnes qui ont organisé cet événement, et les acteurs de cet événement. Ils citent quasiment à chaque fois la même source, le premier article. Cela pose le constat suivant : qu'il y a quelque part un usage abusif de cette histoire, un montage en épingle, des journalistes qui créent de la peur, où cela a été tourné comme un exhibitionniste qui en a quelque chose contre les enfants. Un constat aussi d'une presse qui repompe les infos des autres, je n'arrive pas bien à me relire, oui, repompe les infos des autres sans contrôler. C'est un contexte alarmant de la presse, alors même qu'aujourd'hui, plusieurs rédactions romandes se voient diminuées dans leur personnel, le contexte devient de plus en plus alarmant.

Les conséquences de cette disproportion au niveau de la presse, j'aimerais ici aussi les aborder car elles ont des conséquences, c'est que l'artiste yverdonnois a reçu des menaces de mort, aussi des réactions en ligne très fortes avec un vocabulaire que j'estime abusif.

Un mot maintenant pour conclure. Je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, si dans un premier temps, vous avez été choqués, je vous invite à relativiser toute cette histoire, car comme je vous l'ai expliqué, un, nous sommes face à un scandale où les réactions sont disproportionnées. Que de deux, nous sommes face à une presse qui a grossi les traits de cette performance. De trois, la nudité est depuis toujours dans plusieurs formes d'expression de l'art. Je vous en prie, ne tombons pas dans le puritanisme.

Et là, j'en viens à peut-être une conclusion un peu plus personnelle, quoique tous mes mots étaient quand même pas mal personnels, mais, celle-ci l'est encore plus. Je vous invite à vous questionner de manière générale. Nous sommes face à un cas où l'homme nu, finalement choque. L'homme. Mais qu'en est-il de tous les corps nus des femmes qui s'exposent partout, dans les journaux, dans les publicités, dans la télévision, etc. Cela ne choque plus personne, et à quelque part, c'est peut-être là où il y a quelque chose à questionner.

Voilà, j'arrive au bout de mon intervention. Merci pour votre attention.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Alors, j'aimerais dire à Mme TANNER, que moi, la nudité, que l'érotisme, ça ne me dérange absolument pas, d'accord !

Et vous êtes en train de me ridiculiser. La prochaine fois, je prends la vidéo et je la passe que tout le monde la voie, d'accord !

Voilà, et pour le moment, de toute façon, vous ne pouvez pas penser, vous n'avez pas d'enfant que je sache, d'accord ! Alors peut-être si ça vous arrive, et que vous arrivez avec un enfant de 4-5 ans à un spectacle pareil, je ne pense pas que vous seriez contente ! Voilà.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une Interpellation de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Amélioration des conditions de travail des Conseillers communaux) suivie par l'adoption d'une résolution

Mon interpellation a pour objet : l'amélioration des conditions de travail des Conseillers communaux, de nous.

J'ai suivi en spectateur depuis pendant plus de 30 ans les débats du Conseil communal avec plus ou moins d'assiduité, évidemment, en fonction des objets traités. En assistant parfois aux

débats dans la salle du 1^{er} étage, puis dans celle où nous sommes réunis ce soir, je me suis souvent demandé « Mais comment peuvent-ils accepter de siéger dans de pareilles conditions ? ».

Certes, il y a eu, au cours de ces dernières décennies, plusieurs demandes adressées aux Municipalités qui se sont succédées, mais force est de constater que rien de sérieux n'a été entrepris pour améliorer les conditions de travail des Conseillers communaux.

Yverdon-les Bains peut être fière d'être la deuxième ville du Canton, avec un gros potentiel de croissance et un dynamisme reconnu. Mais avouez, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que le cadre dans lequel nous débattons n'est pas à la hauteur de notre chef-lieu régional.

Sans vouloir trop m'avancer je peux imaginer que nous tous dans cette salle faisons le même constat. Alors, pourquoi diable ce dossier n'avance-t-il pas ?

Pour avoir observé ce qui se passait du côté des diverses Municipalités et de l'administration communale, j'ai pu constater que ce dossier était parfois traité avec condescendance et qu'il n'a jamais constitué une priorité pour notre exécutif. Je parle du passé, je ne juge pas encore la Municipalité actuelle. C'est comme si nos élus municipaux étaient frappés d'amnésie en quittant les rangs de ce Conseil, dont ils sont issus.

Au début de cette nouvelle législature, je demande donc à notre Municipalité de remettre sérieusement l'ouvrage sur le métier en tenant compte des paramètres suivants :

- L'aménagement d'une nouvelle salle devra être économique. Nous avons tous le même souci d'éviter tout luxe inutile. Pas besoin de vote électronique ou de disposition fixe en hémicycle ! Comme le conseil communal de Lausanne pour ceux qui connaissent la salle.
- Malgré toutes les études qui pourraient être conduites, nous ne pourrions pas repousser les murs de cette salle historique. Notre Conseil est actuellement composé de 100 membres et rien n'indique que cela puisse changer dans un proche avenir. Nous avons donc absolument besoin de davantage d'espace.
- Nous avons principalement besoin de tables où poser nos affaires : documents papiers, ordinateurs, tablettes numériques, sacs à main pour les dames et autres affaires personnelles.

Partant de ces préalables, je demande à la Municipalité d'examiner sérieusement une solution qui est, j'avais marqué à notre gauche parce que je pensais être assis là, à notre droite maintenant. Donc, ça ce ne veut pas dire que c'est vous les Conseillers de droite, mon intervention n'est pas politique. Donc à ma droite là-bas à 20 m, de l'autre côté de la rue à l'Aula Magna du Château.

Cette salle historique, bien connue de nous tous est spacieuse. Elle offre un volume permettant un aménagement répondant à nos besoins :

Il existe déjà une estrade pour le Bureau du Conseil et la Municipalité, l'aménagement possible de 100 places de travail avec tables et chaises pour les Conseillers, à acquérir évidemment, une sonorisation déjà fonctionnelle et même des places pour le public.

Que demander de plus ? Simplement une réelle volonté politique de la part de notre nouvelle Municipalité et l'inscription au budget 2017, c'est encore juste le moment, du modeste montant nécessaire à l'acquisition de mobilier.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous propose la résolution suivante :

Le Conseil communal demande à la Municipalité de prendre toutes dispositions permettant de mettre rapidement à disposition du Conseil une salle adaptée à nos débats, que ce soit en choisissant la variante que j'ai préalablement exposée, ou une variante équivalente.

Proposition de résolution

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes en présence d'une résolution et donc nous allons voter sur la prise en considération de cette résolution.

Donc, je vais peut-être vous relire la résolution :

Le Conseil communal demande à la Municipalité de prendre toutes les dispositions permettant de mettre rapidement à disposition du Conseil une salle adaptée à nos débats, que ce soit en choisissant la solution proposée dans la présente interpellation ou une variante équivalente.

Discussion sur résolution

La discussion est ouverte sur cette résolution.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

C'est exactement la même proposition que j'ai faite quand nous avons abordé ce débat ici. Donc, je me réjouis de voir que d'autres personnes pensent aussi à l'Aula Magna qui est une magnifique salle, qui est dans un bâtiment qui appartient également à la Commune, qui dispose de l'espace nécessaire, qui peut fort bien continuer dans les activités qui sont les siennes, parce que c'est du matériel qui doit être démontable, déplaçable : je crois que ça posera aucun problème.

Quand j'ai montré la photo du Conseil siégeant dans cette salle à d'autres collègues députés, ils m'ont dit « C'est ça, la salle du Conseil d'Yverdon ? Comment, vous n'avez même pas de table ? » Et bien je trouve que ça devient nécessaire. notamment avec les appareils qu'on aimerait pouvoir poser ailleurs que sur les genoux, comme pour les papiers qu'on doit aussi apporter.

Donc, j'approuve cette résolution.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Avant de pouvoir se déterminer sur votre résolution, j'aimerais savoir où en est l'étude concernant cette salle et le réaménagement de la salle communale. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

C'est juste une question peut-être un peu de règlement, mais concernant les résolutions, elles ne peuvent pas contenir d'injonction à la Municipalité. Donc, c'est sur la formulation de votre résolution qui me pose plus d'interrogations que sur le bien-fondé.

M. le Président Stéphane BALET :

Oui, M. le Conseiller Pascal GAFNER, vous avez entièrement raison, c'est ce que prévoit le règlement du Conseil. Par contre, moi, je ne vois pas vraiment d'injonction, peut-être à part dans le terme « rapidement ». Voilà.

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je crois que depuis que je suis au Conseil, enfin que j'étais au Conseil communal, soit il y a déjà un certain moment, ce sont des débats qui sont récurrents et qui sont revenus souvent.

Rappelez-vous, pour ceux qui y étaient, et nombreux d'entre vous y étaient, lorsque nous étions dans la salle en-dessous. Dieu sait si on était moins bien loti qu'ici, puisqu'on était serré les uns contre les autres ; on étouffait l'été, on étouffait aussi même l'hiver. C'était encore plus difficile de poser un papier sur ses genoux. Rappelez-vous le drame que cela a été lorsque nous avons

quitté cette salle magnifique, historique. Il y avait tout un passé qui y était.

Alors, aujourd'hui on est ici. Je ne suis pas d'accord avec certains d'entre vous pour dire que nous sommes mal lotis dans cette salle, dans cette belle salle de l'Hôtel de Ville, qui peut-être nécessiterait un petit rafraîchissement, mais qui néanmoins est très belle, et je ne souhaite pas qu'on dise le contraire de cette salle.

Alors oui, on peut envisager d'aller ailleurs. Ça plaira à certains, ça déplaira à d'autres. Et puis, beaucoup d'entre vous trouveront que c'est dramatique de quitter cette salle. Et puis, on en fera des choux et des pâtés, des drames, et puis des histoires qui alimenteront l'histoire de notre Conseil communal comme cela a été le cas depuis des dizaines d'années.

J'ajoute que dans certaines villes, Londres par exemple, la Chambre des communes je crois, n'a pas de tables par exemple. Les parlementaires sont assis serrés les uns contre les autres. Eh bien moi, j'aimerais bien voir ce qu'il se passerait si l'un d'entre eux se levait pour dire qu'il est mal loti et qu'il faudrait déménager. Je suis sûre que ce serait un drame national.

Bon, voyez, donc tout cela est relatif, subjectif, mais n'empêche pas que nous y songions et que nous y travaillions. Et du reste, mon service le fait depuis un bout de temps. Pour répondre à Mme la Conseillère CARP, le rapport va m'être soumis dans le courant du mois d'octobre, est-ce avant les vacances scolaires ou après les vacances scolaires, je ne sais pas parce que je m'absente aussi une semaine. Mais, en tout cas, pendant le mois d'octobre, c'est dire si les choses se concrétisent éventuellement. Cela doit évidemment passer à la Municipalité qui doit l'examiner pour donner son avis. Donc voilà, les choses avancent. Nous ne restons pas les bras ballants sans rien faire, M. le Conseiller DALL'AGLIO, bien au contraire, nous prenons ce dossier très à cœur, comme les autres, comme le Collège des Rives, comme le Front Gare, etc. Nous prenons ce dossier tout aussi à cœur et tout aussi sérieusement que les autres.

Merci de votre attention.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'adoption de la résolution.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Mme la Municipale, ce qui me fait un peu peur dans votre réponse, c'est ce côté, bon c'est récurrent, c'est comme une espèce de litanie, ça fait 10 ans, 30 ans, 20 ans qu'on demande la même chose. Vous avez tendance à banaliser cette demande et c'est pour ça que nous en sommes là. Si peut-être les Conseillers qui nous ont précédés avaient été écoutés, ils auraient peut-être de meilleures conditions de travail. Donc, on ne peut pas banaliser.

Et puis moi, bon je veux bien que le Service des bâtiments étudie, comme beaucoup d'autres choses, mais le résultat, le risque qu'il y aura c'est qu'on va faire une étude à la Suisse quoi, on va vouloir quelque chose de parfait, avec l'accord du Service des monuments historiques. J'entends, ce n'est pas pour demain. Alors qu'il y a des solutions beaucoup moins coûteuses, pragmatiques, et qui peuvent être mises ne œuvre rapidement. C'était ça le but de mon intervention. Mais banaliser comme vous le faites, moi, je ne peux pas l'entendre, puis je pense qu'il y a beaucoup de gens dans la salle qui ne peuvent pas l'entendre. Merci.

M. le Conseiller Christian WEILER :

On a déjà eu ce débat, évidemment vous n'étiez pas là, M. DALL'AGLIO, et puis, ça a alimenté beaucoup de savoir quelle était la solution. Je crois qu'il y a un mandat qui a été donné à notre Municipalité de faire une étude dans un certain sens. On a pris l'option, et je n'étais pas de ceux qui approuvaient cette option, de rester ici. Et je pense qu'effectivement l'étude de rester dans ce domaine, 100 personnes avec des tables, on pourra tourner ça dans tous les sens, il manquera de la place inévitablement. On a le problème des Monuments historiques. On a le problème de la

sécurité. Evidemment, c'est attractif ce que vous nous proposez. Ce n'est pas ce qui a été demandé à la Municipalité actuellement, donc on revient en arrière, et on rouvre le débat. Et peut-être que rouvrir le débat nécessite un petit peu plus de temps que la question que vous posez maintenant et mérite peut-être de revenir de manière un peu plus formelle.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. DALL'AGLIO, je ne peux pas vous laisser dire que je banalise ce dossier. Je n'accepte pas cette remarque. Je vous demande d'avoir un tout petit peu de respect pour le travail des services et pour une administration, à laquelle vous avez également appartenu. Donc, je vous fais remarquer que le Service de l'urbanisme a travaillé sur ce dossier, a déjà présenté des variantes, qui ont déjà été présentées en Municipalité, et qu'il continue de travailler parce que ça ne satisfait pas tout le monde.

Alors, je ne veux entendre dire ce soir qu'on banalise et qu'on ne travaille pas ou qu'on temporise, parce que rien de tout cela n'est vrai !

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

Donc peut-être qu'il est bon ton de vous rappeler la résolution elle-même :

Le Conseil communal demande à la Municipalité de prendre toutes dispositions permettant de mettre rapidement à disposition du Conseil une salle adaptée à nos débats, que ce soit en choisissant la solution proposée dans la présente interpellation ou une variante équivalente.

Vote

La résolution est adoptée à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une Interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Agir contre la pénurie de médecins généralistes à Yverdon) suivie par l'adoption d'une résolution

Mon interpellation porte sur un sujet de santé publique, elle s'intitule : Agir contre la pénurie de médecins généralistes à Yverdon-les-Bains.

Notre Ville grandit et vieillit également. Elle n'est pas la seule à connaître la problématique de l'accroissement et du vieillissement de sa population et surtout des besoins croissants d'infrastructures dans différents domaines, dont celui de la santé.

Les médecins généralistes, appelés aussi médecin de famille ou médecin de 1^{er} recours, font partie de ces besoins croissants, et nous allons au-devant d'une pénurie en la matière.

En effet, plusieurs médecins généralistes d'Yverdon-les-Bains sont partis à la retraite, sans avoir trouvé de successeurs, et ce malgré d'intensives recherches. D'autres vont prendre leur retraite dans ces prochaines années, sans que leur succession ne soit, pour l'heure, assurée. Quant aux médecins établis, ils ne prennent plus de nouveaux patients, se trouvant déjà au maximum de leur capacité.

Déjà aujourd'hui, beaucoup de personnes peinent à trouver un médecin généraliste. Cela touche plus spécialement les personnes âgées, ainsi que les nouveaux habitants qui, soit gardent leur médecin à leur ancien domicile, soit finissent par renoncer à avoir un médecin de famille et se rendent aux urgences en cas de maladie. Il va sans dire que cette manière de procéder a pour conséquence de surcharger nos établissements hospitaliers, ainsi que les quelques permanences déjà existantes, comme celle d'Y-Parc, qui se retrouve à devoir parfois refuser des

patients.

Face à ce même constat, des communes voisines ont décidé, ces dernières années, de prendre les devants et de favoriser l'installation de nouveaux médecins généralistes, voire de structures ambulatoires. Toutes ces communes se sont en effet accordées à dire qu'il s'agit d'un sujet de santé publique, d'un service à la population auquel les communes doivent veiller. L'on peut notamment citer, par exemple, la création d'une permanence médicale à Cossonay, la mise en place d'un centre de soin et de santé communautaire à Sainte-Croix ou encore l'ouverture d'un cabinet médical avec permanence à Orbe, ainsi que l'agrandissement et le développement d'un cabinet de médecine générale dans la commune de Montanaire, plus particulièrement dans le village de Thierrens.

Dans chacun de ces cas, la commune était partie prenante à ces démarches; elle était un partenaire privilégié et proactif, permettant de faciliter l'implémentation de nouveaux médecins, en mettant soit à disposition des locaux, des ressources financières ou encore un appui logistique au développement de ces projets. Il est évident que la commune n'a pas agi seule et qu'elle s'est associée avec des partenaires comme les établissements hospitaliers, ForOm NV, un programme spécifique du Nord vaudois qui tend à favoriser la relève des médecins omnipraticiens, ou encore les réseaux santé.

Si l'on se réfère à ce que préconise en la matière la Confédération, à savoir un médecin généraliste pour 1'000 habitants, notre Ville a besoin de plus de 30 médecins généralistes et le compte n'y est pas.

Aussi ma question est-elle la suivante :

Face au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre d'habitants, quelles mesures la Municipalité prend-elle, ou entend-elle prendre, pour agir contre la pénurie de médecin généralistes à Yverdon-les-Bains, plus particulièrement a-t-elle intégré la question concernant la relève des médecins généralistes et les structures médicales ambulatoires, notamment dans les plans d'immeubles à venir, en construction ou en rénovation ?

En vous remerciant.

M. le Président Stéphane BALET :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement et vous nous avez muni cette interpellation de cinq signatures. Elle est donc valable.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Merci déjà à Mme la Conseillère de m'avoir transmis son interpellation cet après-midi. J'ai pu en discuter avec le directeur des EHN. Il en ressort ceci :

Ce problème de pénurie de médecins généralistes a été identifié par certains groupes de travail, il y a cinq ans déjà. Un groupe de réflexion a été mis en place avec les EHN et la permanence médicale universitaire. ForOm NV, vous l'avez dit, d'ailleurs y travaille pour des coordinations de stages. Il y a des efforts qui ont été faits effectivement par des communes directement, à savoir, vous en avez citées, Chavornay et Orbe. Et puis, il y a des initiatives aussi des EHN, notamment à la Vallée de Joux et à Cossonay, indépendamment des initiatives privées, bien évidemment.

Pour Yverdon-les-Bains, ce qui se profile à l'horizon, au niveau des relations régionales, et notamment des EHN, c'est la mise en place d'une maison de la santé qui devrait avoir lieu notamment dans le secteur géographique des urgences, périmètre encore à définir, où on devrait pouvoir retrouver environ 3 à 4 généralistes dans ce secteur-là, dans les années 2019 à 2020 qui sont certainement éloignées par rapport peut-être à votre inquiétude actuelle. Mais, tous les généralistes n'ont pas pris ou décidé de prendre, heureusement d'ailleurs, leur retraite l'année

prochaine.

Donc, tout ça se fait d'une façon relativement échelonnée. Ce qui est proposé et ce qui est envisageable, c'est de voir avec les EHNV notamment, et les différents professionnels de la santé, comment la Ville peut être ce partenaire, peut-être indispensable, voire complémentaire, aux réflexions qui se mènent actuellement. Nous sommes quelques-uns à siéger au comité directeur des EHNV, qui sont dans cette salle aussi. Et donc, nous avons cette interface avec les EHNV notamment, et langue avec les médecins, voire les médecins généralistes qui recherchaient des places.

Donc, certes, la Municipalité peut très bien entendre cette inquiétude que vous avez, qui est déjà une inquiétude régionale, une inquiétude médicale, et voir comment, dans les années à venir, on peut intégrer les réflexions ou continuer d'intégrer des réflexions qui seraient complémentaires à ce que je viens de vous dire.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous remercie, M. le Syndic, pour ces informations. Effectivement, c'est rassurant de savoir que des démarches sont entreprises. Il n'empêche que cette pénurie, même si ce n'est pas demain, enfin elle existe déjà aujourd'hui, puisqu'un certain nombre, et notamment effectivement les nouveaux arrivants ont peine à pouvoir trouver un médecin dans cette Ville, voire n'en ont pas trouvé. Les aînés rencontrent ces difficultés aujourd'hui déjà. Donc, le problème se posera certainement de manière encore plus importante demain. Il est néanmoins déjà existant, et pour soutenir les démarches de la Municipalité dans ce sens, j'aimerais proposer une résolution.

M. le Président Stéphane BALET :

Je vous en prie.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Le Conseil communal a entendu les actions menées par la Municipalité. Il encourage et soutient la Municipalité à poursuivre ses actions et ses efforts pour créer les conditions nécessaires à l'implantation de nouveaux médecins généralistes à Yverdon-les-Bains.

M. le Président Stéphane BALET :

Proposition de résolution

Merci, nous sommes donc en présence d'une résolution.

La discussion est ouverte sur l'adoption de cette résolution.

Visiblement la discussion n'est pas demandée, nous votons.

Vote

La résolution est adoptée avec quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Déplacement d'une partie des migrants SDF du sleep-in de Renens à Yverdon-les-Bains)

Certains habitants nous ont interpellés au sujet de l'augmentation du nombre de migrants sur sol yverdonnois. Et vous l'avez sans doute également constaté de votre côté. Le 24 heures, d'ailleurs, s'en est également fait l'écho cette semaine au travers d'un article. Une partie des personnes SDF qui dormaient auparavant dans le jardin du sleep-in de Renens se sont

déplacées sur Yverdon.

Pour rappel, le récit des pérégrinations vaudoises de ces personnes commence déjà en juin 2015. Elles se sont donc tout d'abord installées dans le jardin du sleep-in de Renens. Ayant reçu l'ordre d'évacuer les lieux, elles ont ensuite brièvement occupé une école à Lausanne à la route de Berne. Elles ont ensuite à nouveau été sommées de partir peu de temps après et elles sont donc retournées sur Renens, mais en occupant cette fois-ci dans l'ancienne halle d'Heineken qui appartient au TL, halle dans laquelle elles ont passé l'hiver, avec l'accord des propriétaires, donc l'accord des TL. La fermeture de cette halle à la fin du mois de mars de cette année les a conduit à regagner le jardin du sleep-in de Renens, jardin qu'elles ont dû à nouveau quitter, au mois de juin de cette année, après que l'ordre a été donné d'évacuer les lieux. C'est ainsi qu'une année et demie après le début de cette histoire, on pourrait dire, après 4 déménagements, ces personnes se sont retrouvées à Yverdon.

Le simple récit de ces pérégrinations permet d'entrevoir que la situation est complexe.

Complexe tout d'abord, parce que ces personnes ne disposent visiblement pas toutes du même statut. La presse parle de migrants disposant d'un visa touristique qui les autorise à séjourner trois mois dans l'espace Schengen ; d'autres seraient des clandestins déboutés ; d'autres encore des « cas Dublin » ; le Conseiller d'Etat Philippe LEUBA, lui-même évoquait cet été, en parlant des personnes qui étaient installées dans le jardin du sleep-in de Renens, de la possibilité qu'il y ait parmi ces personnes « des Suisses ou de simples sans papiers qui ne relèvent pas du domaine de l'asile ».

Parmi ces personnes, en outre, certaines seraient impliquées dans des affaires de deal, alors que d'autres n'auraient jamais eu maille à partir avec la justice.

Donc, situation complexe de ce côté-là, du côté des statuts de ces personnes. Mais situation complexe également du fait que, selon leur statut, ces personnes ne relèvent pas nécessairement toutes des mêmes services. La répartition des tâches entre le Canton et les communes veut que les requérants d'asile, donc les permis N notamment, les personnes au bénéfice d'une admission ou d'une protection provisoire, les permis F et S, les clandestins, dépendent en principe des services cantonaux, et plus précisément du SPOP, alors que les Suisses, ainsi que les personnes étrangères au bénéfice d'un permis B ou C relèvent quant à elles plutôt du RI et des instances communales.

Ajoutons enfin que, bien qu'une partie, peut-être même la plupart de ces personnes aient vraisemblablement la possibilité de s'adresser aux autorités cantonales pour obtenir l'aide d'urgence, une partie d'entre elles y renoncent par peur probablement d'être arrêtées, puis expulsées du pays.

Comme l'a très justement relevé le Syndic dans sa réponse au journaliste de 24 heures, la réalisation d'opérations coups de poing n'aurait probablement aucun effet à long terme et la mise en place de périmètres d'exclusion ne ferait que reporter le problème ailleurs. Il faut donc, et c'est toujours le Syndic qui le disait dans le 24 heures, il faut donc tous se mettre autour d'une table pour trouver des solutions. Tous : le Canton, ou plus précisément le SPOP et l'EVAM, ainsi que la police cantonale ou la gendarmerie ; la Commune, Municipalité et services sociaux ; le centre d'hébergement d'urgence de la Lucarne ; la Police du Nord Vaudois ; les aumôniers de rue – pour ne citer que les acteurs les plus évidents – tous donc, doivent se mettre autour d'une table et chercher ensemble une solution conjointe afin d'éviter de repousser encore une fois ce problème ailleurs, ce problème plus loin. Notons que ce travail en commun est urgent, car l'hiver arrive et les places d'hébergement d'urgence, aussi bien cantonales que communales, sont limitées.

Mais pour pouvoir aller de l'avant dans cette discussion, il importe au préalable que nous puissions avoir une vision qui soit la plus claire possible de la situation de départ.

Et c'est pourquoi, nous nous permettons, le groupe des Verts, de poser à la Municipalité les

questions suivantes, en lui demandant de bien vouloir y apporter une réponse d'ici à la prochaine séance du Conseil communal :

- Combien y a-t-il de personnes qui, à ce jour, dorment dans la rue sur la Commune d'Yverdon ?
- Parmi celles-ci, quelle proportion relève des services cantonaux, respectivement des services communaux ?
- Combien de places d'hébergement d'urgence, Lucarne ou autres, la Commune a-t-elle à sa disposition ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour sa réponse à nos questions.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci, Mme la Conseillère, d'avoir transmis votre question, il n'y a pas longtemps, mais on a quand même pu apporter les réponses. Et si M. le Président l'autorise, je passerai la parole à mon collègue Jean-Claude RUCHET pour une deuxième partie de réponse puisque je n'en ai qu'une partie.

M. le Président Stéphane BALET :

Faisons comme ça.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci.

Donc, vous demandez combien il y a de personnes qui, à ce jour, dorment à la rue sur la Commune d'Yverdon, il y en a entre 10 et 20 à peu près. C'est clair, c'est des personnes qui sont recensées lors de patrouilles de police et qui sont repérées comme ça. Il n'y a pas un décompte exact. Et ça évolue, ça peut être un soir 7, et puis un autre soir 12, enfin voilà, c'est vraiment repéré au gré des patrouilles.

Pour la deuxième question, donc dans quelle proportion cela relève des services cantonaux ou des services communaux, et bien ça relève des services cantonaux puisqu'on parle bien entendu beaucoup, pour ce que vous apportez, de migration et c'est les services cantonaux qui sont concernés.

Et puis pour la suite, je vais passer donc la parole à M. Jean-Claude RUCHET.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Juste peut-être pour rappel, les communes dans le Canton de Vaud n'ont pas de compétence en matière d'aide sociale, puisque c'est bien le Canton qui définit les règles. Donc les personnes qui sont au RI dépendent du Canton. Effectivement, l'aide est versée dans le cadre des CSR, dans le cadre des régions d'action sociale, mais les communes en tant que telles, n'ont pas de compétence en matière d'aide sociale. Donc finalement, toutes les personnes, migrants ou pas, dépendent du Canton en matière financière.

Et juste par rapport à votre dernière question, il faut savoir que la Lucarne a 23 lits en temps normal. Pendant la période d'hiver, la Lucarne augmente ses capacités à 33 lits, donc 10 lits supplémentaires pendant la période d'hiver. Et lorsqu'il y a une demande plus importante, à ce moment-là, nous déclenchons ce qu'on appelle le plan grand froid ici à Yverdon, qui permet, en moins d'une heure, l'ouverture d'un abri PC, qui permet de répondre à la demande des gens qui sont dans le besoin.

Et puis juste encore signaler que, la première séance de coordination aura lieu lundi prochain

pour lancer ce plan grand froid.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et j'espère du coup, après ce que j'ai entendu, que nous ne nous retrouverons pas cet hiver avec des personnes qui se retrouvent à devoir dormir dehors, et avec les froids qui arrivent. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Concours de STE visant à sensibiliser la population aux problématiques environnementales)

Question très différente, nous avons tous et toutes reçu récemment dans nos boîtes aux lettres une invitation à participer à un concours lancé par le Service des travaux et de l'environnement de la Commune d'Yverdon. Vous l'avez sans doute vu passer.

Belle initiative, belle idée ! Organiser un concours avec des gains à la clé pour sensibiliser la population aux défis environnementaux, l'encourager à une consommation responsable, à lutter contre le gaspillage, à trier ses déchets, etc.

Toutefois, j'avoue que j'ai été un tout petit peu surprise lorsque j'ai découvert les lots offerts dans le cadre de ce concours :

- Un vélo, sympa et logique, quand on veut encourager la mobilité douce.
- 200.- en bon d'achats, j'imagine ou j'ose espérer en tout cas qu'il s'agit d'un bon à faire valoir dans un commerce yverdonnois. En tout cas, ce serait assez cohérent avec l'idée de sensibiliser la population à l'intérêt écologique d'une consommation locale.
- Et là où je commence à ouvrir mes yeux tout grand et que mon cerveau se met à mouliner, c'est lorsque je vois le troisième lot : un vol en hélicoptère ! Où est la logique, où est la cohérence ?

La Commune a-t-elle décidé de promouvoir le travail de la HEIG-VD qui, en plus du bateau et l'avion solaires, se serait lancée avec ses partenaires dans un tout nouveau projet de développement d'hélicoptère à pédales ? Ou, y-a-t-il une autre explication ?

Plus sérieusement, la Municipalité peut-elle nous renseigner sur les raisons qui l'ont amenée à proposer un vol en hélicoptère comme lot pour un concours visant à sensibiliser la population aux problématiques environnementales ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Oui, les lots ont été volontairement attractifs pour toute la population. La campagne est axée sur la gestion des déchets et sur les bonnes pratiques à adopter dans ce domaine. Elle s'adresse à tout un chacun, toutes sensibilités environnementales confondues, je précise.

Le Service des travaux cherche à développer un geste de citoyenneté et de respect, sans se focaliser sur la culpabilisation ou la discrimination d'un mode de vie ou de pensée par rapport à un autre.

L'objectif de la campagne est bien de toucher tout le monde, petits et grands, très jeunes et moins jeunes, adeptes du vélo, de la consommation de proximité ou admirateurs des machines volantes.

Ce vol en hélicoptère permettra de faire le tour des installations du périmètre en passant, de la Poissine qui a une installation novatrice dans le tri du PET, la STRID qui gère les déchets du périmètre et qui a une déchetterie ressourceurce inscrite au guide européen des déchetteries et par l'usine de méthanisation Axpo de Chavornay qui produit de l'électricité à partir de nos bio-déchets, tout ceci en 15 minutes au-dessus d'un décor féérique.

Il est évident que si nous avons fait une campagne pour tous les modes de déplacement, nous aurions choisi peut-être d'autres prix.

À noter que notre campagne a eu un très grand succès et que nous ne manquerons pas de vous en communiquer les résultats.

Si le lauréat n'apprécie pas le lot du Service des travaux, le Service des travaux se porte garant de lui offrir un autre cadeau d'une valeur similaire qui correspond mieux à ses valeurs.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je remercie M. BURKHARD pour sa réponse. J'avoue que j'apprécie l'ouverture de la Municipalité à l'idée que peut-être quelqu'un pourrait se trouver mal à l'aise à accepter un vol en hélicoptère comme lot, et donc j'apprécie cette ouverture-là. Je pense qu'il y a aussi d'autres lots attractifs, cela dit, qui ont une dimension plus écologique, et il me semble, moi en tout cas, c'est comme ça que j'ai ressenti le concours, j'ai vraiment vu le concours comme une volonté de la Municipalité, enfin du service notamment, de promouvoir une certaine conscience écologique. Et je trouve qu'il y a quand même une certaine incohérence derrière ce lot.

Je vous remercie.



14.8

Une Question de M. le Conseiller Jean-François CAND (Diminution des effectifs et licenciements dans la presse romande) suivie par l'adoption d'une résolution

Bon, comme notre collègue Julien WICKI tout à l'heure, c'est ma première intervention, donc je vous avertis tout de suite, ça sera maladroit. De plus, c'est une intervention que je n'avais pas prévu de faire, donc qui n'est pas préparée, qui n'est pas ripolinée, écrite, etc. comme mes préopinants, ça sera encore plus maladroit. En revanche, mon intervention sera brève.

Nous sommes tous préoccupés, en tout cas moi, mais je pense que vous aussi, par ce qui se passe actuellement dans la presse romande. Mais, ce n'est pas parce que nous avons des journalistes ici que j'en parle, je crois que ça dépasse la question de personnes.

Vous savez que deux journaux romands, c'est-à-dire 24 heures et la Tribune de Genève, qui sont la propriété depuis quelques années du groupe alémanique Tamedia auquel ils ont été vendus par l'ancien groupe lausannois Edipresse. Ces deux journaux risquent très fortement des suppressions d'emplois qui vont jusqu'à 15% - sauf erreur, je n'ai pas les chiffres exacts, je n'ai pas pu préparer – du personnel, ce qui évidemment va diminuer le format, et par conséquent, inéluctablement la qualité.

Ceci, c'est les faits. Je crois qu'il y a des négociations qui sont en cours entre les représentants du personnel et le propriétaire zurichois. On ne sait absolument pas ce que vont donner ces négociations. On peut prier, mais on peut peut-être aussi faire autre chose.

Vous êtes tous attachés, nous sommes tous attachés, de quelques bords politiques que nous provenions, à une diffusion très large et très bonne de l'information. Dans cette Ville, nous avons en tout cas trois publications à ma connaissance, il y en a peut-être d'autres. Nous avons évidemment Bonjour, qui fait les délices de tout le monde, et qui, je crois, ne risque rien. Nous

avons 24 heures et plus spécifiquement à Yverdon, La Région.

Rappelez-vous, il y a une dizaine d'années, peut-être un peu plus, il y avait déjà 24 heures, il y avait le Nord Vaudois descendant du fameux Journal d'Yverdon. Et puis, le Nord Vaudois avait des difficultés financières, il a été acheté, absorbé par 24 heures, de même que d'autres titres régionaux du Canton de Vaud. Et puis, bien ce qui s'est passé c'est que 24 heures a intégré des cahiers régionaux dans ses éditions, puis les a raccourcis, les a diminués, et pour finir les a quasiment liquidés avec une édition commune à tout le Canton de Vaud, où nous avons, à l'époque, une misérable page consacrée à notre région du Nord vaudois, je me concentre sur le Nord vaudois, il y aurait encore beaucoup de choses à dire, et puis, qui, l'année dernière, sauf erreur s'est transformé en, mettons, allez, soyons généreux, en deux tiers, trois quarts de page.

Reste La Région qui s'est créée parce qu'il y avait un manque, et je rends hommage à toutes les personnes qui ont permis la création de ce journal, même si M. RAPOSO n'est pas toujours très tendre envers le parti socialiste, mais Isidore, on l'aime bien quand même parce qu'il est indispensable.

Je souhaiterais que 24 heures demeure tel qu'il est aujourd'hui, en tout cas pas raccourci, en tout cas pas empaqueté, et je me demandais, alors là, c'est là que je vais faire preuve de maladresse, Mesdames et Messieurs, ce que nous, en tant que Conseillers communaux de la Commune d'Yverdon-les-Bains, nous pouvions faire pour manifester une certaine forme de solidarité. Il y a beaucoup de personnes, dont ce canton et le canton de Genève par la même occasion, qui ont envoyé des lettres à Tamedia pour exprimer les positions des lecteurs romands de ces deux quotidiens. Le Président du Conseil d'Etat vaudois, M. MAILLARD, l'a fait. Le Président du Conseil d'Etat genevois, François LONGCHAMP, l'a fait aussi. Les syndicats des principales localités du Canton de Vaud ont signé une lettre commune, et je remercie M. CARRARD d'y avoir participé. Des personnalités, même le procureur général, figurez-vous, le procureur général a pris sa plume pour écrire à Tamedia. Des personnalités des milieux de l'économie, des milieux culturels et même sportifs, je lisais aujourd'hui que le Lausanne Hockey Club avait écrit une lettre à Tamedia. Dimanche dernier, au match Lausanne-Lugano, il y avait une grande banderole qui soutenait 24 heures.

Alors, je me demandais, et puis c'est la question que je vous pose, qu'est-ce que nous, en tant que Conseillers communaux d'Yverdon-les-Bains, nous pouvons faire ?

Je ne connais pas les procédures, parce que figurez-vous qu'étant tout nouveau, je n'ai pas encore reçu le règlement. Alors voilà, je vous pose la question. Merci de m'avoir écouté.

M. le Président Stéphane BALET :

Bon, écoutez, je ne sais pas si quelqu'un souhaite prendre la parole à ce sujet. Je peux vous donner une indication, par ailleurs, sur les possibilités qu'a chaque conseiller, que vous trouvez dans le règlement qui est en ligne, même si on ne vous l'a pas distribué, puisque le problème c'est qu'on ne peut pas encore vous le distribuer puisque nous n'avons pas encore reçu l'aval de la Cheffe de département, et donc, il est encore au Canton. Donc, dès que ce sera fait on l'imprimera et on vous le distribuera. Mais pour l'instant, il est en ligne. Et puis bon, c'est vrai qu'il y a aussi l'ancien règlement.

Donc en fait, par rapport aux possibilités qu'a un Conseiller, il y en a plusieurs. Mais, dans ce cadre-là, il y a l'interpellation suivie, comme tout à l'heure d'une résolution. Je ne vois pas tellement d'autres possibilités que le Conseil a pour marquer son soutien, je dirai, à une action comme celle-ci. Mais, je passe la parole à qui souhaite la prendre pour donner peut-être un complément.

OK, personne ne prend la parole. Donc, ce que je peux vous proposer c'est de revenir peut-être lors du prochain Conseil avec une résolution, ou d'en prévoir une avant la fin de notre Conseil.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je prends note. Alors bon, je vais essayer, si vous voulez bien, de fabriquer une résolution d'ici à notre Conseil du mois de novembre, tout en espérant que 24 heures existera encore à ce moment-là. Merci.

Poursuite de la séance. Nouvelle intervention en fin de séance.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

En fonction de ce que j'ai dit tout à l'heure, je souhaiterai déposer la résolution suivante, appuyée par cinq signatures, à savoir :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est inquiet des menaces de licenciement sur 24 heures et soutient toutes les actions menées pour favoriser le maintien d'une presse locale.

Voilà.

M. le Président Stéphane BALET :

Proposition de résolution

Donc, nous sommes nous sommes en présence d'une résolution.

La discussion est ouverte sur l'adoption de cette résolution.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je me permets d'intervenir puisque je travaille moi-même dans les arts graphiques, et je n'aimerais pas prendre position contre ou pour le 24 heures puisque je comprends tout à fait ce qu'ils sont en train de vivre puisqu'il y a une entreprise qui travaille dans les arts graphiques qui a dû fermer et mettre 25 personnes à la porte, il y a quelques semaines en arrière, donc début septembre.

Et donc, je trouve difficile que le Conseil donne un préavis finalement sur une situation d'une entreprise, qui plus est privée, que ce soit positif ou négatif. Donc, c'est clair que personnellement, je soutiens bien entendu les acteurs du 24 heures comme ceux qui ont pu être licenciés. Les arts graphiques, c'est un monde difficile, je le sais, je le vis depuis maintenant 18 ans. Et ce n'est pas, tous les jours, évident de savoir de quoi sera fait l'avenir.

Donc, bien entendu que mon soutien va au personnel du 24 heures, mais je ne crois pas que ce soit le lieu du débat. Merci.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Oui, M. GAFNER, j'ai entendu ce que vous venez de dire.

Mais bon, d'abord le problème de 24 heures, si vous permettez, dépasse celui des simples arts graphiques. Il vise à l'information, à l'information de la population, il vise au lien entre notamment les autorités et la population, d'une part. Et puis d'autre part, je ne crois pas qu'il soit inconvenant pour une assemblée législative telle que la nôtre que de formuler une résolution allant dans le sens de ce qui a été signé par exemple par le Président du Conseil d'Etat et par, notamment, le Syndic d'Yverdon.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'adoption de cette résolution.

Oui, volontiers, je vais vous relire donc le texte de la résolution :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est inquiet des menaces de licenciement sur

24 heures et soutient toutes les actions menées pour favoriser le maintien d'une presse locale.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

J'aimerais juste une clarification par rapport à la résolution, donc vous demandez que le Conseil communal soutienne, est-ce que vous demandez à la Municipalité d'elle-même d'adresser, de relayer finalement votre résolution ou vous aimeriez que le Bureau, lui, relaye votre résolution.

J'aimerais avoir des précisions quant à votre démarche à ce sujet. Et puis vous parlez de presse locale, est-ce qu'on ne devrait pas plutôt parler de presse régionale, d'une part. Et puis alors à ce moment-là, il faudrait qu'on inclue toute la presse régionale et pas seulement celle du 24 heures, puisque vous le savez, il y a un autre quotidien qui s'appelle la Région qui travaille aussi d'arrache-pied pour l'actualité de notre région. Et je pense qu'il serait de bon ton à ce moment-là de l'inclure également dans votre résolution.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Merci, M. BERNHARD, pour votre intervention.

Oui, fondamentalement, je suis d'accord avec vous. Il faudrait que nous intervenions pour 24 heures, il faudrait que nous intervenions pour la Région, et pourquoi pas pour d'autres publications, telles le Temps, telles l'Hebdo, qui nous concernent aussi, et puis qui apparemment sont également en situation d'équilibre très précaire.

Sauf qu'en ce qui concerne la Région, je lisais aujourd'hui même quelque part que son directeur disait qu'il vivait très bien ces temps-ci. Donc là, je me fais un peu moins de soucis, vous comprenez.

Ceci dit, maintenant à qui cette résolution s'adresse-t-elle ? Dans mon esprit, mais peut-être que, Messieurs-dames, vous penserez différemment, c'est possible ! Dans mon esprit, elle s'adressait au Bureau du Conseil communal puisque la Municipalité, par l'intermédiaire du Syndic, s'est déjà manifestée. Mais, je pense que c'est au législatif à se manifester.

Merci de votre attention.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'adoption de cette résolution.

La discussion n'est plus demandée, nous votons.

Vote

La résolution est adoptée à une large majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.9

Une Question de M. le Conseiller Robin DELISLE (Entreprises concernées suite aux dégâts d'eau au pavillon scolaire des Isles, CO16.03 et question CC 01.09.2016 PV 13.6)

Le contexte de ma question est d'une part, en relation avec la communication de la Municipalité « Remise en état du pavillon scolaire des Isles » et d'autre part, en relation avec une double question qui a été posée par un collègue lors du dernier Conseil.

Un bref rappel, je vous promets que je vais essayer d'être rapide « même si c'est aussi une première pour moi ». C'est vraiment la soirée des premières.

Donc, la communication de la Municipalité concernant la remise en état du pavillon scolaire des

Isles indiquait brièvement que malgré un possible défaut de construction qui a provoqué des dégâts d'eau importants et des réparations qui ont pu être faites que plus de trois ans plus tard pour environ CHF 200'000.-, la Municipalité renonçait à toute poursuite envers les entreprises potentiellement incriminées.

Suite à ça, deux questions ont été posées au dernier Conseil, à savoir quelles avaient été les motivations ou l'argumentation pour renoncer à toute poursuite ? Et la deuxième question, quelles étaient les entreprises concernées ?

Réponse à la première question a été donnée, relativement longuement, à satisfaction ou pas selon les opinions. En revanche aucune réponse n'a été donnée à la deuxième question lors du précédent Conseil.

Entretemps, des rumeurs ont couru, quoi qu'il en soit je me suis laissé dire que les entreprises concernées étaient d'origine yverdonnoise, qu'elles étaient regroupées vraisemblablement sous un nom de groupement des entreprises yverdonnoises, et qu'elles étaient présidées par un membre de la Municipalité.

Bien évidemment, je ne peux pas du tout affirmer ça. Cela dit, ça m'interroge, et je souhaite poser cette question à la Municipalité, à savoir, pouvez-vous infirmer ou confirmer ces propos afin de couper court à toutes éventuelles rumeurs qui seraient forcément délétères ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je ne pense pas que je vais vous satisfaire, M. le Conseiller, puisque je ne répondrai pas à votre question parce que c'est un dossier qui est clos, comme je l'ai dit le mois dernier. Pour les raisons que j'ai invoquées. Je pense avoir été parfaitement exhaustive pour expliquer les problèmes que ce dossier présentait et les raisons pour lesquelles la Municipalité a décidé de le clore.

Ce dossier est donc bien clos, et il ne me paraît pas opportun de vouloir insister et insister sur quelque chose qui a fait l'objet d'une longue analyse. D'une longue analyse, M. le Conseiller, qui a occupé deux ou trois juristes pour analyser, trois du reste, trois juristes pour l'analyse de cette affaire complexe.

Par voie de conséquence, il y a un moment donné, il faut savoir boucler les dossiers pour toutes les raisons que j'ai invoquées le mois dernier.

Voilà ma réponse, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Robin DELISLE :

Donc ma question d'aujourd'hui ne portait certainement pas sur la première question du dernier Conseil à laquelle vous avez répondu effectivement longuement le mois précédent, mais bel et bien sur la deuxième, à savoir quelles sont les entreprises concernées ?

Le but de ma question d'aujourd'hui, ou de revenir aujourd'hui, était plutôt dans un but de clarification, puisqu'effectivement des choses se disent en ville, et personnellement je n'aime pas tellement les choses peu claires, je pense qu'il est beaucoup plus simple et franc de dire les choses comme elles sont.

N'ayant absolument aucune information particulière, il m'aurait été agréable de pouvoir infirmer ou confirmer les rumeurs qui viennent à mes oreilles. Il sera difficile d'infirmer ou confirmer quoi que ce soit face à votre refus de répondre, parce que c'est bel et bien ça de quoi il s'agit ce soir. Et dans ce genre de cas, malheureusement le refus de réponse a plutôt tendance à favoriser les

rumeurs ou les fantasmes qu'à les stopper.

Je prends note de votre réponse.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je pense que tout le monde peut comprendre que lorsqu'un dossier est clos, on ne peut commencer à jeter des noms en pâture. Je pense que vous pouvez comprendre que si une analyse a été faite et qu'une décision a été prise de mettre un terme à une affaire qui aurait été une saga de dix à quinze ans, vous pouvez comprendre que les entreprises dont on ne sait même pas si elles peuvent être concernées apprécieraient peu que l'on lâche leurs noms alors qu'il n'y a pas eu de procès, qu'il n'y a pas eu d'expertises, et qu'on ne peut ni confirmer, ni infirmer que l'une d'entre elles ou toutes sont responsables de quelque chose que l'on ne sait pas.

Alors, vous comprendrez tout de même que dans des conditions pareilles, il n'est pas opportun, convenable de juste lâcher des noms pour satisfaire votre curiosité, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Robin DELISLE :

Ma question ne portait pas sur un nom, je n'ai point demandé de nom, je vous ai simplement posé la question : est-ce que vous pouvez infirmer ou confirmer que le groupement des entreprises yverdonnoises était effectivement présidé par un membre de la Municipalité ?

Je ne demande pas de nom. Cette question, elle a aussi pour motivation le fait que dans la communication, il est écrit « aucun accord n'ayant finalement pu être trouvé ». Donc, je me dis : est-ce qu'on est face à la situation où une Municipale n'a pas réussi à trouver un accord avec un ou une autre Municipale ? C'était ça ma question. Je ne demandais pas de nom particulier.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.10

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Préavis de la Consultation consultative des énergies sur le PR16.18PR)

Je n'avais pas tout à fait compris que mon préopinant avait terminé sa question.

Je m'excuse de revenir sur le préavis que nous avons déjà accepté ce soir, j'ai ici une simple question envers la Municipalité, car elle est venue plus tard dans le préavis PR16.20PR puisqu'il est spécifié dans ce préavis type que la Commission consultative des énergies avait pu préavisier sur le projet du préavis PR16.20PR.

Et ma question est donc concernant le préavis PR16.18PR, est-ce que la commission a pu préavisier sur ce préavis ?

Merci pour votre réponse.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Je réponds à votre question de la manière suivante : oui, M. le Conseiller.

Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Réponse de la
Municipalité*

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

Y-a-t-il encore des demandes de prise de parole ?

Ça ne semble pas être le cas, donc je me tourne maintenant vers la Municipalité, qui piaffe d'impatience, de pouvoir donner des réponses.

de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF à la question de M. le Conseiller Pascal GAFNER du 1^{er} septembre 2016 concernant le deal de rue.

Merci, M. le Président, je ne vais pas dire jusqu'au point que je piaffais d'impatience.

Je devais donner une réponse à Pascal GAFNER, enfin j'avais fait déjà une partie, il manquait un bout, concernant le constat qui était fait sur le deal en rue et puis vous demandiez à la Municipalité de nous informer sur les mesures, suite à ce constat, qu'elle comptait mettre en place dans le centre-ville d'Yverdon-les-Bains.

Donc, je vais vous donner ce qui se fait et va continuer à se faire et se fera sur le terrain, et ensuite, je vous donnerai les interventions au niveau de la Municipalité.

Donc, la Police du Nord Vaudois a une visibilité policière, des opérations préventives (lutte contre la consommation), renseignements de proximité (au bénéfice de la brigade des stupéfiants), opérations de service d'ordre, infractions à la loi sur les étrangers, recherche de drogue cachée sur la voie publique (saisie sans auteur) par des chiens de police.

Ensuite, on a une autre action, c'est la collaboration entre la Police Nord Vaudois et la Police Cantonale, opérations conjointes répressives à l'encontre des consommateurs et des trafiquants, création prochaine d'un état-major de conduite pour le Nord vaudois sous la direction de la gendarmerie. Et ce qui va se faire au niveau de la Police Cantonale, donc ça c'est la sûreté et la gendarmerie, opérations ciblées sur des trafiquants, sur plusieurs mois bien entendu, sur du flagrant délit, et/ou enquête en réseau, donc dans les appartements de trafiquants. Ça, c'est pour ce qui est sur le terrain.

Au niveau des interventions municipales, et bien vous avez pu le lire dans la presse puisqu'il y a eu un article dans le 24 heures, dont Mme ERHWEIN l'a cité aussi tout à l'heure. Donc on va prendre des contacts auprès des instances supérieures, notamment du Canton, aussi par la chaîne pénale, par le Conseil cantonal de sécurité. Enfin, par rapport à ce niveau-là, je vous retiendrai au courant de ce qui se fera et qui sera fait effectivement, parce qu'il y a encore bien des discussions qui sont en route, vous imaginez bien que ça ne se fait pas en un mois puisque c'était le mois passé. Et je vous tiendrai au courant au fur et à mesure des démarches qui sont entreprises.

J'espère avoir répondu, je sais, partiellement à votre interrogation, mais on avance dans ce domaine-là tout de même. Merci.

Test éclairage public

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Pour deux sujets d'information qui n'entraient pas dans le cadre des communications de la Municipalité, raison pour laquelle je vous les fais en ce moment.

La première concerne l'éclairage public. Dans le cadre de la réfection de l'éclairage public du centre-ville, le Service des énergies va mener un test grandeur nature des lampes à LED qui sont pressenties pour remplacer l'éclairage actuel sur la moitié sud de la Place Pestalozzi. Ce test concernera tant l'éclairage de la place elle-même que celui des monuments à l'exemple, en l'occurrence, de l'Hôtel de Ville. Ce test ne concernera que l'éclairage et pas les lampadaires, ça c'est une précision que je fais à l'intention de M. le Conseiller GIROUD. Il sera mené le mardi 18

*Nouveaux produits
énergétiques*

octobre dès 20h et ce test est ouvert à toutes personnes intéressées, cela inclut évidemment le Conseil communal, mais également n'importe quel usager de la place. Donc, je le répète, le mardi 18 octobre dès 20h, nous procéderons à un test grandeur nature des éclairages afin de choisir celui que nous pourrions mettre et installer ensuite dans le centre-ville.

La deuxième information que je tenais à vous donner, c'est que vous avez tous reçu cette fourre en entrant ce soir au Conseil. C'est une fourre qui contient en fait la nouvelle offre en matière de produits énergies renouvelables du Service des énergies, et qui s'applique dès le 1^{er} janvier 2017. Je pourrais vous en parler pendant des heures, je l'ai déjà fait à d'autres occasions, mais le Service des énergies a également produit une petite capsule vidéo d'environ trois minutes, qui décrit de manière un peu plus interactive, on va dire, ces produits-là. Alors, je me rends compte bien sûr de l'heure très tardive à laquelle nous vous proposons ça, mais en même temps peut-être qu'à trois minutes, on n'est plus tout à fait à trois minutes près, je laisse par contre la latitude à M. le Président de savoir s'il préfère passer ce film après la clôture officielle ou avant. Ça, je lui laisserai choisir. Et en tout cas, je vous demande de réserver bon accueil à cette offre de nouveaux produits énergétiques et je vous remercie de votre attention.

M. le Président Stéphane BALET :

Bien, merci M. le Municipal, à partir du moment où vous m'avez posé la question, d'un commun accord, on est arrivé à la conclusion qu'on plaçait cette capsule vidéo à ce moment-là. Je vous propose qu'on la visionne maintenant et je ferai la clôture après.

Diffusion de la capsule vidéo <https://youtu.be/5U-voqXt1OM>

Clôture

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autre réponse que la Municipalité souhaite nous transmettre ?

Cela ne sembla pas être le cas. Donc nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 novembre 2016 à 20 heures.

Il est 23h35, je lève cette séance en vous souhaitant une très belle fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Stéphane BALET

Président



Anne LEUENBERGER

Secrétaire adjointe